

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement

2017



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 Données générales	7
1.1 Présentation du territoire desservi	8
1.1.1 Population actuelle	8
1.1.2 Population future	8
1.1.3 Patrimoine	8
1.1.4 Zonages d'assainissement communaux.....	10
1.2 Présentation du service assainissement	11
1.2.1 Compétences du service	11
1.2.2 Mode de gestion du service	11
1.2.3 La régie assainissement	11
1.2.4 Le fonctionnement des instances décisionnelles.....	11
1.2.5 Les règlements du service assainissement	12
1.2.6 Le personnel.....	12
2 Assainissement collectif.....	15
2.1 L'usager à l'assainissement collectif	16
2.1.1 L'usager domestique	16
2.1.2 L'usager non domestique	16
2.1.3 Les conventions de déversement	17
2.2 Les branchements.....	19
2.3 Les volumes traités	19
2.4 Résultats de fonctionnement	23
2.4.1 Fonctionnement des postes de relevage	23
2.4.2 Contrôles et interventions sur réseaux et postes 2017	25
2.4.3 Les ouvrages d'épuration.....	27
2.4.4 Evaluation des charges brutes, production et valorisation des boues, qualité de l'eau rejetée au milieu naturel	27
2.4.5 Production et valorisation des boues	29
2.4.6 Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel	30
2.5 Indicateurs de performance	32
2.5.1 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur D202.0).....	33
2.5.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P202.2B)	33
2.5.3 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	34
2.5.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2)	35
2.5.5 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3)	35
2.5.6 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3) 36	
2.5.7 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3).....	37
2.5.8 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)	37
2.5.9 Conformité des performances des équipements d'épuration > à 2000 EH au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3).....	37
2.5.10 D203.0- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	37

2.5.11	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon réglementation (P206.3)	37
2.5.12	D201.0 Nombre d'habitants desservis	38
2.5.13	Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées (indicateur P201.1)	38
2.5.14	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	38
2.5.15	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : (indicateur P258.1).	38
2.5.16	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0).....	38
2.5.17	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (indicateur P256.2)	39
2.5.18	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P257.0).....	39
3	Assainissement non collectif	41
3.1	Usager non collectif	42
3.2	Activité du service	42
3.3	Contrôle de conception et de réalisation.....	43
3.4	Diagnostic sur les installations existantes.....	46
3.5	dossiers subventionnés par l'agence de l'eau adour-garonne pour la rehabilitation de l'assainissement non collectif.....	48
3.6	Indicateurs de performance	49
4	Tarification du service et montants financiers	51
4.1	Assainissement Collectif	52
4.1.1	4.1.1 Prix du service assainissement collectif	52
4.1.2	Le prix du service traitement	52
4.1.3	Les taxes.....	52
4.1.4	Montants assainissement facturés en 2017 pour un volume de 120 m3	54
4.1.5	Coût du service et recettes associées	55
4.2	Assainissement Non Collectif	56
4.2.1	Prix du service	56
4.2.2	Coût du service et recettes associées	57
5	Investissements et travaux de financement	58
5.1	Montants financiers.....	59
5.1.1	Assainissement collectif	59
5.1.2	Etat de la dette	59
5.1.3	Etat de l'actif immobilisé	59
5.2	Assainissement non collectif.....	60
5.3	Réalisations 2017– Projets 2018.....	61
6	Annexes	65
	Annexe 1 : Fiches ouvrages d'épuration.....	67
	Annexe 2 : Fiches Réseaux.....	96

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Estimation de la population desservie et nombre d'abonnements	9
Tableau 2 : Etat d'avancement des schémas communaux d'assainissement et diagnostics associés.....	10
Tableau 3 : Les conventions de déversement	18
Tableau 4 : Evolution du nombre de branchements de 2011 à 2017	19
Tableau 5 : Temps de fonctionnement et consommations électriques des postes de relevage	25
Tableau 6 : Récapitulatif des différentes interventions sur réseaux et des postes de relevage.....	26
Tableau 7 : Les ouvrages d'épuration.....	27
Tableau 8: Récapitulatif de l'autosurveillance réalisée en 2017 sur les stations de traitement du grand Albigeois	28
Tableau 9 : Production et valorisation des boues	29
Tableau 10 : Indicateurs de performance	32
Tableau 11 : Diagnostics des installations existantes.....	46
Tableau 12 : Dossiers subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....	48
Tableau 13 : Evolution des tarifs par m3.....	53
Tableau 14 : Tarif pour une facture de 120 m ³	54
Tableau 15 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement collectif	55
Tableau 16 : Tarifs SPANC 2012-2017	56
Tableau 17 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement non collectif	57
Tableau 18 : Evolution des dépenses et recettes en assainissement collectif.....	59
Tableau 19 : Investissement – état de la dette – actif en assainissement collectif	59
Tableau 20 : Evolution de l'état de l'actif immobilisé en assainissement collectif	59
Tableau 21 : Dépenses et recettes d'investissement en assainissement non collectif.....	60
Tableau 22 : Etat de l'actif en assainissement non collectif.....	60
Tableau 23 : Travaux 2017 sur réseaux	62
Graphe 1 : Volumes d'eaux usées traitées en 2017 (m ³)	20
Graphe 2 : Evolution du volume d'eaux usées traitées (en m3).....	21
Graphe 3 : Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif.....	22
Graphe 4 : Contrôles de conception.....	44
Graphe 5 : Contrôles de réalisation.....	45
Graphe 6 : Répartition des diagnostics 2017 en fonction de leur classement.....	47
Graphe 7 : Répartition des diagnostics depuis 2007 en fonction de leur classement	47

« Prélever à bon escient et rendre à la nature une eau de la meilleure qualité possible : tel est l'objectif de l'Agglo et de ses 16 communes. »

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est l'interlocuteur unique en matière d'assainissement.

Elle assure l'ensemble des prestations en matière d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

→ **Le service de l'Assainissement Collectif** se décompose en 2 activités :

- La gestion des eaux usées qui a pour but de permettre la préservation des ressources en eau et de la protection de l'environnement de façon à maîtriser l'incidence de l'activité humaine, mais aussi de répondre aux problématiques de santé et salubrité publique, grâce à la mise en œuvre de technologies respectueuses de l'environnement.
- La gestion des eaux pluviales de façon à prévenir l'incidence de l'accroissement des surfaces imperméables (inondations, pollutions), liées à l'urbanisation et favoriser cette dernière, mais aussi améliorer le traitement des eaux usées en collectif, par la mise en séparatif des réseaux visant à réduire les volumes entrants sur les stations de traitement

La mise en œuvre de ces compétences se fait par le biais d'études du territoire visant à définir les techniques à développer en fonction de différents critères de choix (urbanisation, qualification des sols, densité de population, coût des travaux).

La maîtrise d'œuvre est réalisée au sein du service.

→ **Le service de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)** contrôle les installations neuves et vérifie le bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes

Le service public d'assainissement collectif et le SPANC du Grand Albigeois assurent en régie directe la gestion et l'exploitation des dispositifs de collecte et d'épuration, d'une part, et le contrôle obligatoire des installations individuelles, d'autre part, pour les 16 communes.

L'année 2017 a été marquée comme les années précédentes **par la recherche de la maîtrise des dépenses d'exploitation tout en maintenant la qualité de service.**

Les indicateurs révèlent des résultats bien au-dessus de la moyenne avec une progression, des systèmes de traitement tous conformes à la réglementation et ce, sans augmentation de dépenses de fonctionnement.

Le renouvellement des réseaux est constant 1/100^{ème} par an a minima et les systèmes d'épuration de moins de 2000 équivalents-habitants sans cesse améliorés.

Enfin un grand travail sur les maîtrises des dépenses énergétiques a été amorcé dès 2016 et il s'est poursuivi en 2017 avec près de 85 000 kWh économisés sur les réseaux et stations

Envoyé en préfecture le 20/07/2018

Reçu en préfecture le 20/07/2018

Affiché le 20/07/2018



ID : 081-248100737-20180718-DEL2018_141-DE

1 DONNEES GENERALES

1.1 Présentation du territoire desservi

Le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois compte au 1^{er} janvier 2017 au total **16 communes**, les communes de Labastide Dénat et de Puygouzon ayant fusionné à cette date :

Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac.

1.1.1 Population actuelle

La population totale de l'agglomération est calculée par l'INSEE pour l'année 2017 à partir de la population légale de 2016, soit **84 990 habitants**.

La population totale desservie par le réseau public d'assainissement est évaluée à **71 339 habitants** et la population totale dépendant du service d'assainissement non collectif est évaluée à **13 651 habitants**.

Cette évaluation reste théorique. Elle est calculée par proportion entre le nombre d'abonnés au réseau d'eaux potable, le nombre d'habitants global et le nombre d'abonnés à l'assainissement.

1.1.2 Population future

La population totale future de l'agglomération est estimée par les communes à **88 000 habitants en 2021 et 95 000 habitants en 2030** (données PLH Grand Albigeois).

Le taux prévisionnel de desserte moyenne en assainissement collectif est de 87% en 2021 et 88% en 2031 d'après les schémas directeurs communaux, soit une **population future desservie hypothétique de 76 560 habitants en 2021 et 78 320 habitants en 2030**

1.1.3 Patrimoine

Après le transfert total des compétences communales, on dénombre en 2017 :

- en assainissement collectif :

- ✓ **59 km** de réseaux de collecte d'eaux usées unitaires, **424 km** de réseaux de collecte d'eaux usées séparatifs dont **23 km** de réseaux structurants d'eaux usées réalisés de 2004 à 2009
- ✓ **235 km** de réseaux de collecte des eaux pluviales séparatifs
- ✓ **76** postes de refoulement dont 4 soumis à déclaration et 2 soumis à autorisation (Albi-Pont Neuf et Albi-Bondidou), **53** déversoirs d'orage répartis sur l'ensemble des communes
- ✓ **18** systèmes d'épuration dont **2** de plus de 2000 EH, d'une capacité globale nominale de traitement de **100 460 EH**

Des fiches synthétiques jointes en annexe regroupent par commune les informations suivantes :

- ✓ nombre d'abonnements et estimation de la population desservie
- ✓ linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et type (gravitaire, séparatif, unitaire, refoulement)
- ✓ ouvrages d'épuration des eaux usées

- en assainissement non collectif :

- ✓ **4 597** installations existantes d'assainissement individuel.

Tableau 1 : Estimation de la population desservie et nombre d'abonnements

Commune	Population recensée sur le territoire Communautaire	Abonnés eau potable 2016	Abonnés eau potable 2017	Abonnés assainissement Collectif			Taux de desserte ass collectif 2017	estimation de la population assujetie à l'assainissement collectif		
				2015	2016	2017		2015	2016	2017
ALBI	51 656	27389	27 670	24 530	24 776	25 013	90,40%	46 968	47 190	47 444
ARTHES	2 555	1 256	1 294	1 007	1 017	1 047	80,91%	2 048	2 056	2 087
CAMBON d'ALBI	2 181	901	910	537	553	553	60,77%	1 193	1 202	1 207
CARLUS	702	308	310	58	58	58	18,71%	136	136	136
CASTELNAU de LEVIS	1 619	693	707	158	155	182	25,74%	412	412	416
CUNAC	1 617	621	693	468	464	527	76,05%	1 229	1 226	1 281
DENAT	801	372	373	184	187	187	50,13%	354	356	357
FREJAIROLLES	1 354	569	581	261	261	261	44,92%	610	610	615
Labastide Dénat				75	75			160	160	
LE SEQUESTRE	1 705	920	931	733	755	748	80,34%	1 435	1 453	1 462
LESCURE	4 604	2 224	2 250	1 756	1 802	1 823	81,02%	3 346	3 383	3 404
MARSSAC	3 120	1 647	1 714	1 351	1 429	1 446	84,36%	2 654	2 722	2 779
PUYGOUZON	3 448	1 650	1 681	936	946	1 033	61,45%	2 009	2 015	2 034
ROUFFIAC	653	258	258		63	62	24,03%	0	158	158
SAINT-JUERY	6 955	3 852	3 806	3 651	3 513	3 514	92,33%	6 429	6 303	6 261
SALIES	847	343	350	305	307	309	88,29%	783	784	790
TERSSAC	1173	599	613	491	493	503	82,06%	896	898	909
TOTAL	84 990	43 602	44 141	36 501	36 854	37 266	84,42%	70 661	71 064	71 339

1.1.4 Zonages d'assainissement communaux

Conformément au décret du 3 juin 1994, chaque commune de l'agglomération a délimité les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat), à l'environnement et à son coût.

Ce zonage a permis l'établissement de cartes d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet, pour la majorité des communes, d'une enquête publique, comme le résume le tableau suivant :

Communes	Carte d'aptitude des sols	Zonage	Enquête publique	Schéma d'assainissement	Diagnostic
Albi	Oui	Oui	Oui	2001	en partie
Arthes	Oui	Oui	Oui	18/10/2001	Non
Cambon	Oui	Oui	Oui	août-99	Oui
Carlus	Oui	Oui	Oui	Avril 2012	Oui
Castelnau de Levis	Oui	Oui	Oui	11/1999	Oui
Cunac	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Denat	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Frejairolles	Oui	Oui	Oui	12/2012	Non
Labastide Denat	Oui	Oui	Oui	28/08/2001	Oui
Le Sequestre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Lescure	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Marssac	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Puygouzon	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Rouffiac	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Saint-Juery	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Salies	Oui	Oui	Oui	06/11/2006	Non
Terressac	Oui	Oui	Oui	1997	Oui

Tableau 2 : Etat d'avancement des schémas communaux d'assainissement et diagnostics associés

1.2 Présentation du service assainissement

1.2.1 Compétences du service

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2009, l'intégralité de la compétence assainissement a été transférée des communes à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Celle-ci se substitue ainsi aux 17 communes qui la composaient, dans tous leurs droits et obligations en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

1.2.2 Mode de gestion du service

Les services d'assainissement collectif et non collectif sont des **Services Publics** à caractère **Industriel et Commerciaux (SPIC)**, qui se doivent de satisfaire un besoin d'intérêt général.

Ils sont principalement rémunérés par des redevances versées par les usagers et dotés chacun d'un budget distinct du budget général de la communauté d'agglomération et équilibré en dépenses et en recettes.

Depuis sa création, soit le 31 décembre 2005, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré directement par l'agglomération pour le compte de l'ensemble des communes. Le contrôle des installations neuves est assuré par le personnel du SPANC.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le service assainissement collectif est géré directement, **en régie à autonomie financière**.

1.2.3 La régie assainissement

L'objet de la **régie** est d'assurer **l'exploitation du service public d'assainissement des eaux usées** sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Les statuts de la régie assainissement fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation ainsi que celles de l'organisation administrative de la régie.

1.2.4 Le fonctionnement des instances décisionnelles

Trois organes participent à la mise en œuvre de la politique intercommunale d'assainissement : **le conseil communautaire, le bureau communautaire et le conseil d'exploitation de la régie.**

La régie assainissement ne disposant pas de la personnalité morale, le bureau et le conseil communautaires assurent les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- ✓ la fixation des tarifs
- ✓ le vote du budget
- ✓ les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation
- ✓ les marchés de travaux et de services
- ✓ les délégations des services publics et les conventions de prestations

Ces délibérations sont prises après avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement.

Le **conseil d'exploitation** se compose de **24 membres**, dont **3 membres extérieurs** représentant respectivement les institutions, les entreprises, les usagers.

Chaque commune est représentée par 1 délégué au sein de la communauté d'agglomération, à l'exception d'Albi représentée par 4 délégués et de Saint-Juéry, représentée par 2 délégués. Il se réunit une fois par trimestre et fixe les principales orientations et objectifs en termes de fonctionnement du service assainissement afin de répondre aux besoins des usagers du service.

La **présidente de la communauté d'agglomération** prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil communautaire et recrute le personnel. Il est l'ordonnateur de la régie.

La **directrice de la régie** (nommée par le conseil d'exploitation) procède, sous l'autorité du président de la communauté d'agglomération, à l'exécution des décisions du conseil et organise le fonctionnement quotidien de la régie.

1.2.5 Les règlements du service assainissement

Le **règlement du service assainissement collectif communautaire** permet de définir les conditions et les modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux par les usagers dans les réseaux d'assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le **règlement du service assainissement non collectif** a été révisé le 17 décembre 2015 en raison des dernières évolutions réglementaires (arrêtés de 2012).

1.2.6 Le personnel

Sous l'autorité de la directrice de la régie, le personnel assure la mise en œuvre des compétences assainissement et eaux pluviales, au sein des quatre cellules suivantes :

- **accueil du public et gestion administrative des usagers** ;
- **maîtrise d'ouvrage**, pour le lancement et le suivi de marchés d'investissement en termes d'extension et de renouvellement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, ainsi que la réhabilitation des stations d'épuration ;
- **exploitation**, suivi de fonctionnement et entretien des réseaux et ouvrages publics d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales transférés à la communauté d'agglomération, ainsi que des ouvrages structurants créés par celle-ci ;
- **service public d'assainissement non collectif**, pour le contrôle réglementaire des installations individuelles.

A noter que le service assainissement bénéficie contre remboursement des supports communs à tous les services de l'agglomération en termes de ressources humaines, finances, marchés publics, communication.

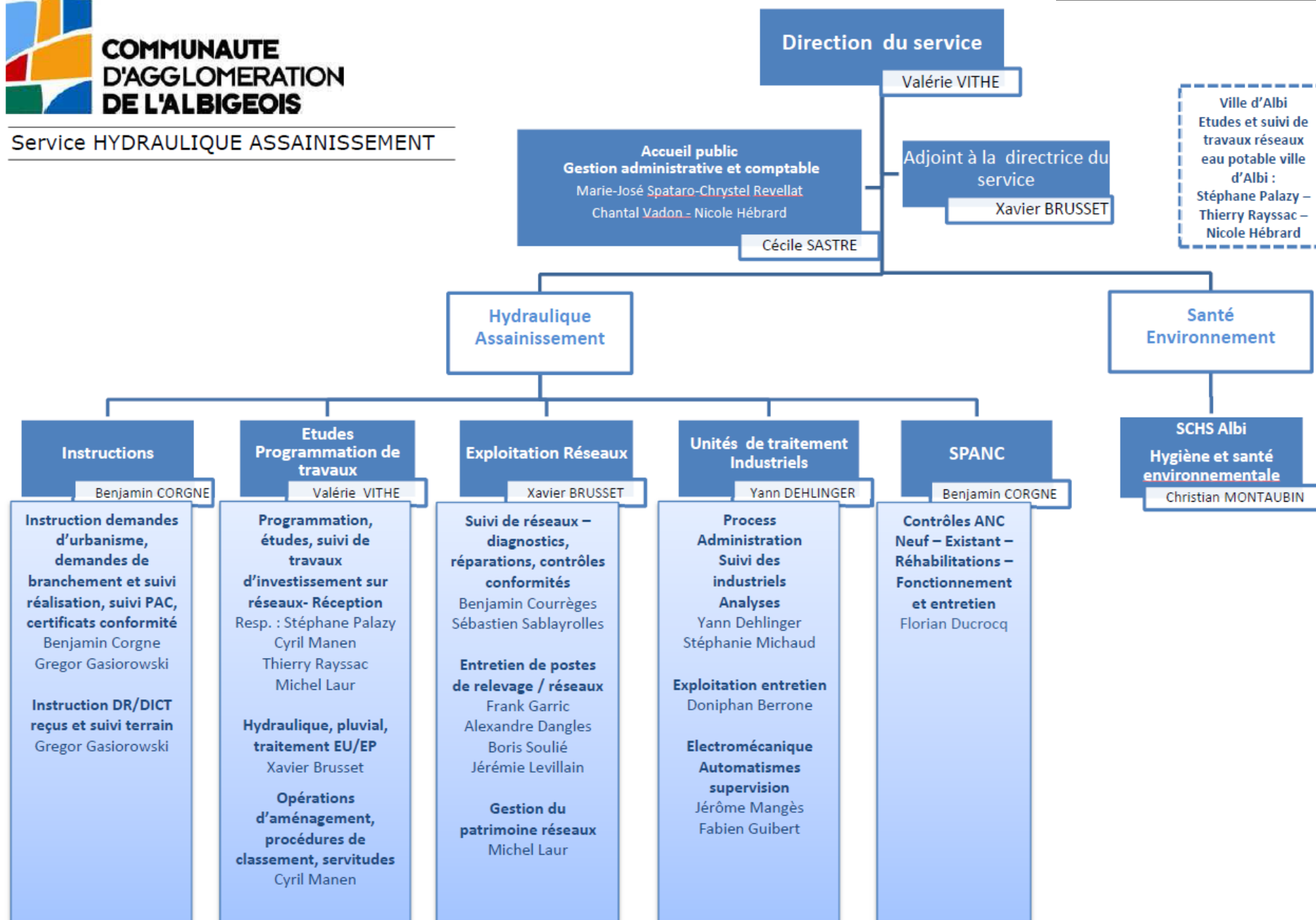
Le service assainissement est composé au 31 décembre 2017 de 23 agents.



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGOIS**

Service HYDRAULIQUE ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 20/07/2018
Reçu en préfecture le 20/07/2018
Affiché le 20/07/2018
ID : 081-248100737-20180718-DEL2018_141-DE



Envoyé en préfecture le 20/07/2018

Reçu en préfecture le 20/07/2018

Affiché le 20/07/2018



ID : 081-248100737-20180718-DEL2018_141-DE

2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1 L'utilisateur à l'assainissement collectif

L'utilisateur est une personne physique ou morale desservie par le réseau collectif d'eaux usées. Les utilisateurs peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux ou des entreprises (services, industries).

On distingue les branchements destinés à des **usagers domestiques** (particuliers), des branchements destinés à des **usagers non domestiques** (communes, industriels, agriculteurs, gros consommateurs).

2.1.1 L'utilisateur domestique

Sur le territoire de l'agglomération, en moyenne, **un abonné à l'assainissement collectif** (associé généralement à un branchement) **correspond à 2 habitants**. Le service assainissement collectif de l'agglomération compte au total **37 266 abonnés**.

Les besoins domestiques peuvent être définis comme étant les volumes d'eau nécessaires à la vie courante des citoyens. Ils couvrent donc différents usages.

La **consommation journalière en eau d'une personne en France** est la suivante pour les différents postes :

49 litres pour les bains et les douches ;
25 litres pour les W.C. ;
25 litres pour le linge ;
12 litres pour la vaisselle ;
8 litres pour le ménage ;
8 litres pour l'arrosage des plantes ;
9 litres pour la préparation de la nourriture ;
1 litre pour la boisson.
Soit au total **137 litres /jour/personne**.

Cette consommation journalière est équivalente à la consommation domestique des abonnés du grand albigeois, qui est de **138 litres par jour et par personne**.

2.1.2 L'utilisateur non domestique

Les utilisateurs non domestiques sont des utilisateurs qui rejettent des eaux industrielles. Sont classées dans les eaux industrielles tous les rejets correspondant à une utilisation de l'eau autre que domestique.

Toutefois les utilisateurs rejetant des eaux industrielles analogues aux eaux usées domestiques sont considérés comme des utilisateurs assimilés domestiques.

Les utilisateurs non domestiques sont cependant assez peu nombreux sur l'agglomération.

Les communes les plus concernées sont celles d'Albi, de Saint-Juéry, de Lescure, de Marssac et de Terssac.

2.1.3 Les conventions de déversement

Depuis 2006 le service assainissement recense les principaux industriels présents sur l'agglomération. Il s'en est suivi la prise d'arrêtés municipaux d'autorisation de déversement et, si nécessaire, la signature de conventions de déversement.

Le tableau ci-après présente la liste des industriels détenteurs d'une autorisation de déversements réalisée ou en vigueur en 2016:

Nom de l'industriel	Activité de l'industriel	Localité	Unité de traitement concernée	Autorisation formalisée ou convention spéciale	Date de l'autorisation ou du renouvellement de la convention
Montagne Noire	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	26/10/1995. Renouvellement en cours)
VOA verrerie d'Albi	Fabrication de bouteilles en verre	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	16/01/2014 (5ans)
SRA SAVAC	Hydrocurage, collecte et stockage déchets dangereux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	Début 2018 (Renouvellement en cours)
Fin' Tech	Traitement de surface des métaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2016
Moroni SA	Agroalimentaire	Lescure d'Albigeois	STEP Albi-Madeleine	Convention spéciale	En cours de renouvellement
Flavourin SA	Plats préparés	Terssac	STEP Albipôle	Convention spéciale	2015
DITEP	Traitement de surface des métaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2016
DYRUP	Fabrication peintures et traitement du bois	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2016
Fondation Bon Sauveur	Activité hospitalière	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	10/10/2017 (3 ans)
Pierre Valette salaisons	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2018 (1 an). Visite à prévoir en 2019
MEDIMAT	Entretien vehicules TP	TERSSAC	STEP Albipôle	Arrêté déversement	(2015) 5 ans
SARL Lavage Auto	Lavage voiture	Marssac	STEP Marssac	Arrêté de déversement	18/11/2013 (5 ans)
Centre hospitalier	Hôpital	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	10/10/2017 (1 an + 2 ans après travaux) A renouveler en 2020
EURL Pressing à sec	Nettoyage à sec	Le Séquestre	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	31/07/2013 (5 ans)
EURL Pressing à sec	Nettoyage à sec	Lescure d'Albigeois	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	31/07/2013 (5 ans)

Nom de l'industriel	Activité de l'industriel	Localité	Unité de traitement concernée	convention spéciale	l'autorisation ou de la convention
SA Excellence (Thuries)	Chocolaterie	MARSSAC	STEP Marssac		2018
Quick Net	Pressing	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans)
Press Bleu	Pressing	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans)
Manresa	pressing	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans)
Géant Casino	Laboratoire alimentaire, cafétéria, grande surface	Albi	STEP Albi-Madeleine		Visite à effectuer en 2018
Alby Foie GrasConserverie Pierre Lascroux	Conserverie de canard	Albi	STEP Albi-Madeleine		Visite à effectuer en 2018
Clinique Claude Bernard	Activité hospitalière	Albi	STEP Albi-Madeleine		Visite à effectuer en 2018
Bernardou	Transport de poudre (chaux, farine)	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans)
PHODE	Fabrication d'additifs sensoriels	Terssac	STEP Albipole	Convention de déversement	2015 (5ans)
Morin Maréee	Préparation de sauces	Marssac	STEP Marssac	Arrêté de déversement	2018
Lagrèze et Lacroux	Activités de génie électrique et génie climatique	Terssac	STEP Albipole	Arrêté de déversement	2018
Aurock	Développement de matériaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2018

Tableau 3 : Les conventions de déversement

2.2 Les branchements

Le réseau collectif d'assainissement évolue afin de permettre d'accroître la desserte des usagers. Différentes étapes depuis la réalisation des travaux jusqu'au raccordement des usagers permettent l'extension du réseau.

D'après les dispositions de l'article L. 1331-1 du code de la santé publique, **le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement existant est obligatoire, dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau.**

Un délai supplémentaire sous forme de dérogation, allant jusqu'à 10 ans peut être accordé si l'état de l'installation d'assainissement non collectif en place le permet.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de branchements créés en eaux usées	69	153	102	162	99	65	148
Nombre de branchements créés en eaux pluviales			1	7	10	9	13

Tableau 4 : Evolution du nombre de branchements de 2011 à 2017

2.3 Les volumes traités

L'ensemble des volumes traités sur les stations de la communauté d'agglomération provient des habitants de l'agglomération.

Au total **3 596 246 m³** d'eaux usées ont été traités par les stations de la communauté d'agglomération en 2017 pour 3 645 715 m³ d'eaux usées en 2016.

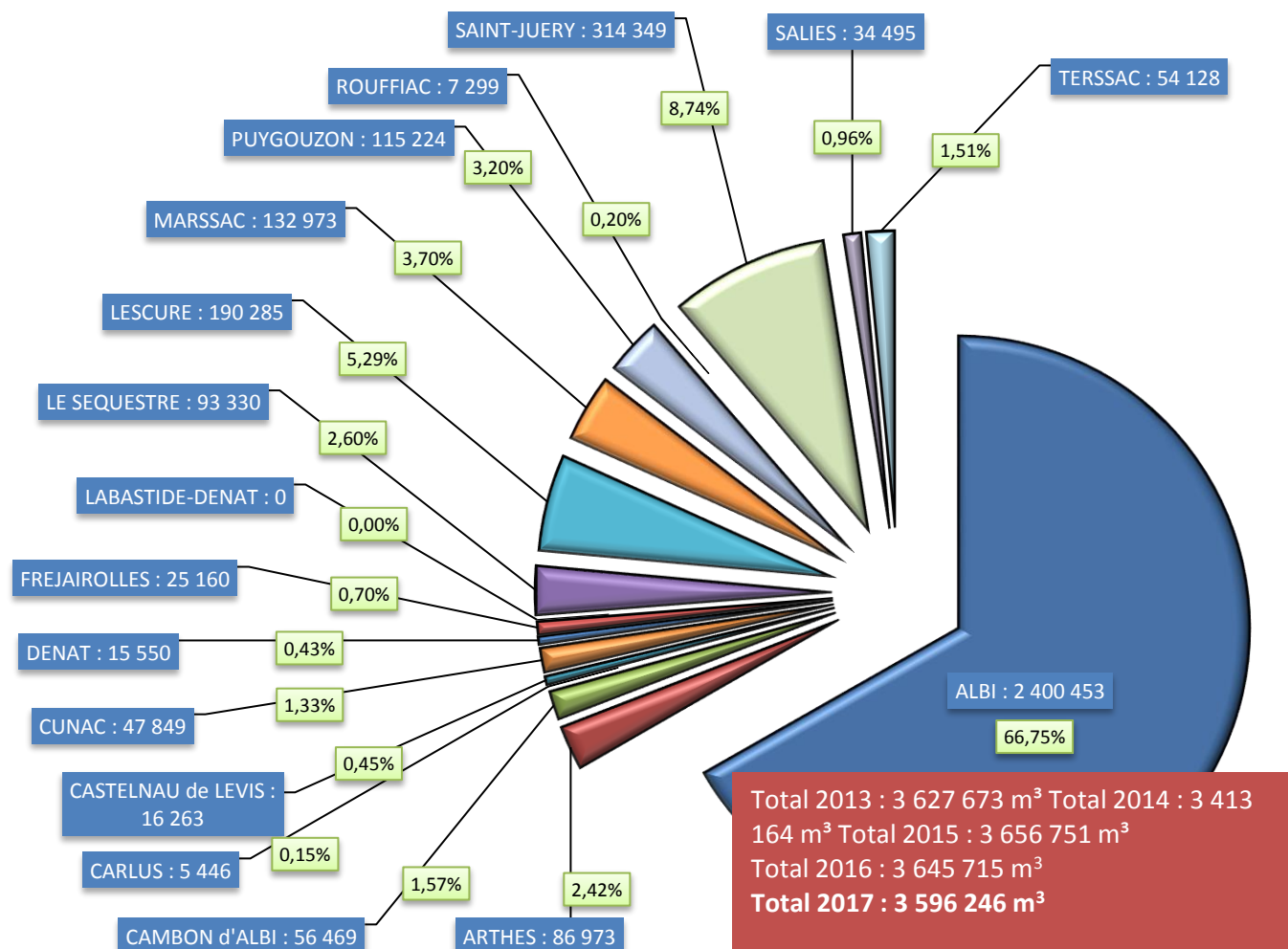
En 2015, le volume était de 3 656 751 m³.

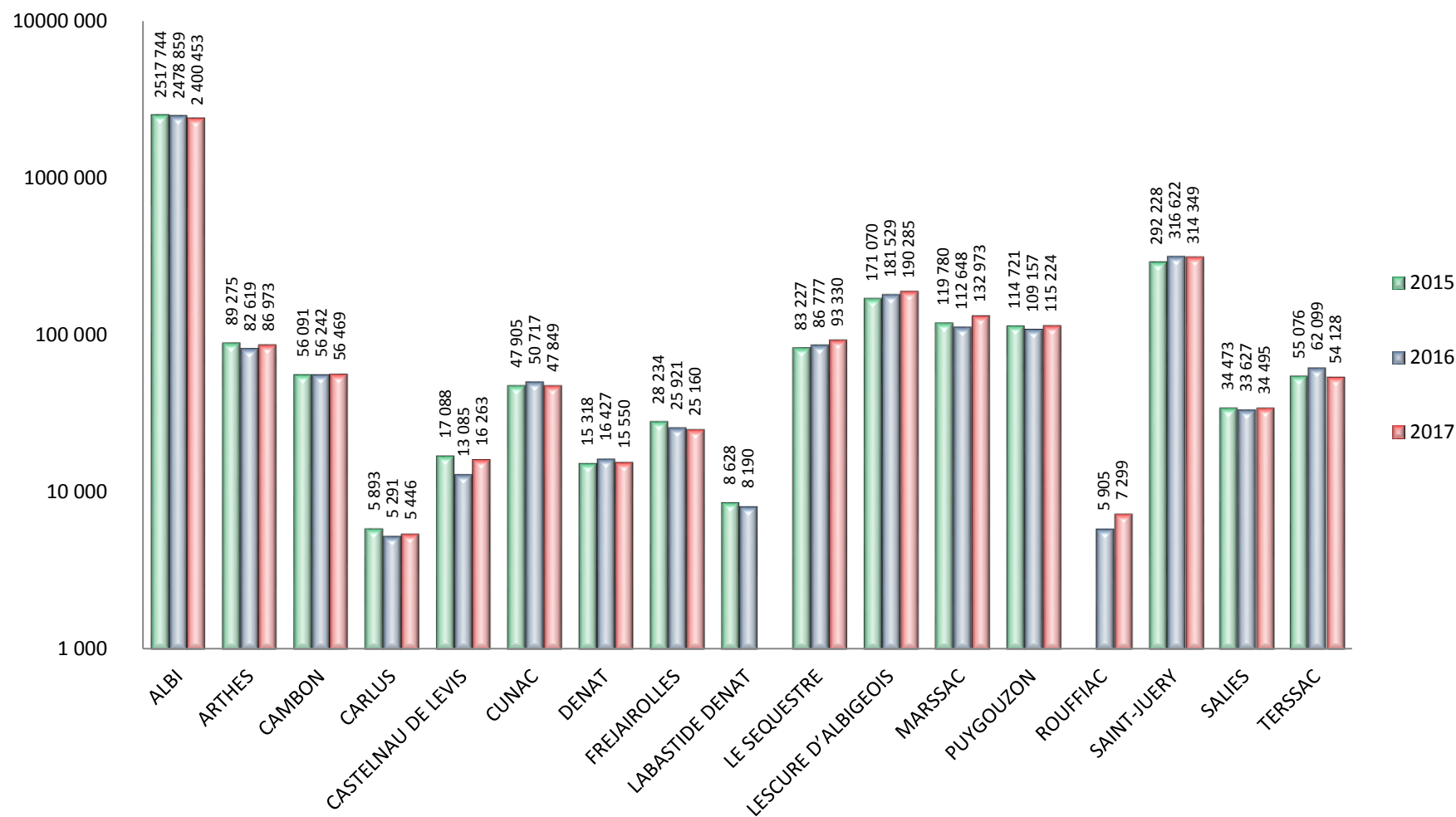
Ce volume est à relier directement aux ressources du service, la redevance communautaire étant directement proportionnelle au volume traité.

La répartition des volumes traités par commune est la suivante :

Graph 1 : Volumes d'eaux usées traitées en 2017 (m³)

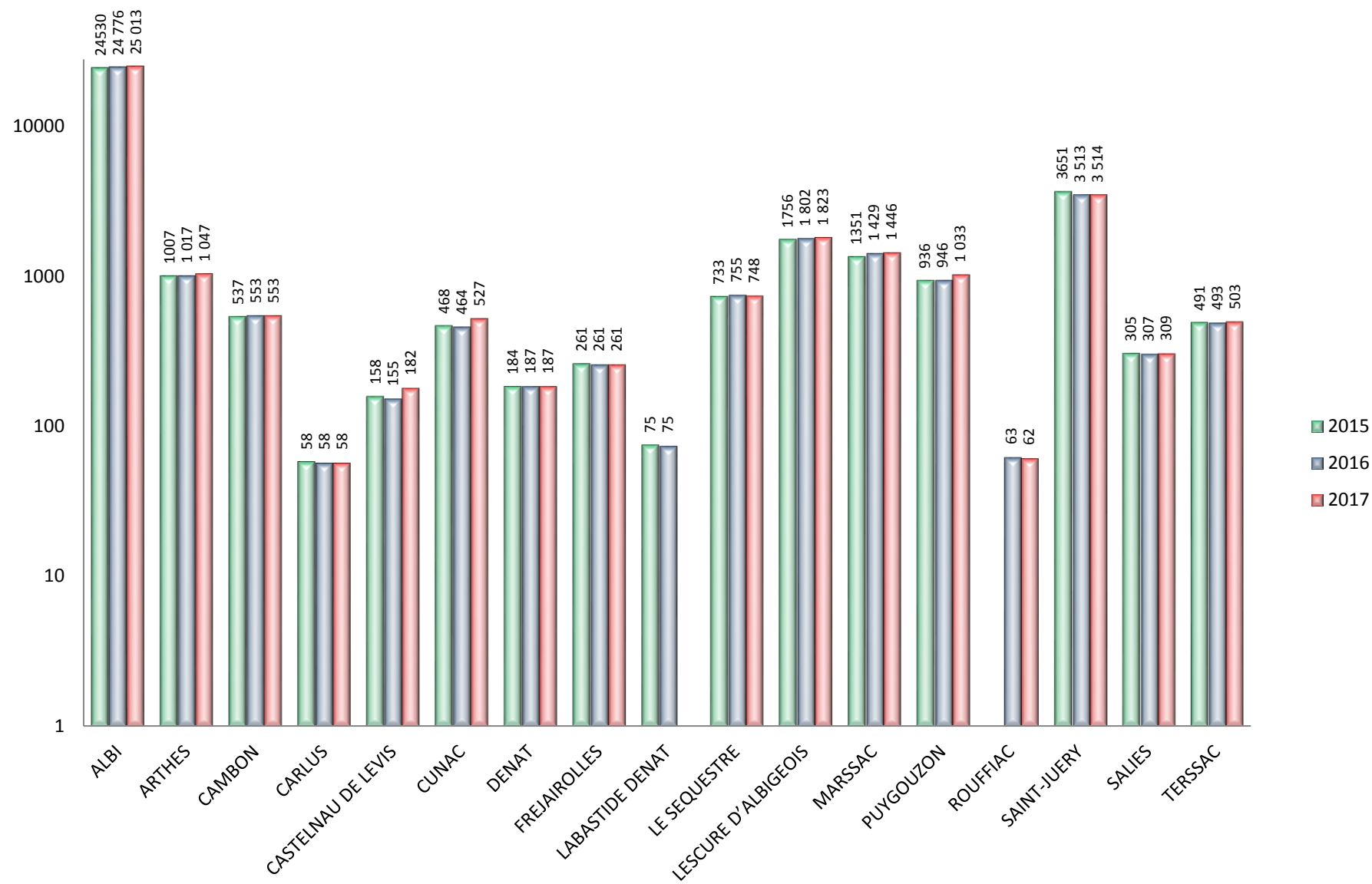
	Volume eaux usées traités
ALBI :	2 400 453
ARTHES :	86 973
CAMBON d'ALBI :	56 469
CARLUS :	5 446
CASTELNAU de LEVIS :	16 263
CUNAC :	47 849
DENAT :	15 550
FREJAIROLLES :	25 160
LABASTIDE-DENAT :	0
LE SEQUESTRE :	93 330
LESCURE :	190 285
MARSSAC :	132 973
PUYGOUZON :	115 224
ROUFFIAC :	7 299
SAINT-JUERY :	314 349
SALIES :	34 495
TERSSAC :	54 128
TOTAL	3 596 246 m³





Graphe 2 Evolution du volume d'eau usées traitées (en m3)

Graphe 3 : Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif



2.4 Résultats de fonctionnement

2.4.1 Fonctionnement des postes de relevage

		Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)
ALBI			
	PR Hoche	1 329	596
	PR Matisse	1 405	401
	PR Imbert	4 748	1 524
	PR Sainte-Carême	312	31
	PR Les Crins	134	72
	PR La Ceriseraie	401	121
	PR Moulin de l'Albigeois	552	136
	PR Rives du Tarn	1 903	690
	PR Les Pasteliers	645	206
	PR Doumerg	72	104
	PR Pont Vieux	3 778	615
	PR Fabre d'Eglantine	733	250
	PR Route de Graulhet	895	871
	PR Rue Paul Péret	1 464	284
	PR Piscine Galinou	19 158	991
	PR Parc Pélissier	308	135
	PR Jardin de Pélissier	2 764	60
	PR Innoprod	2 159	1 439
	PR Rue du Port	764	651
	PR koening	428	76
ARTHES			
	PR RD70 (La Sérigné)	69	53
	PR Malroux (Pont d'Arthès)	3 825	2 361
	PR Causse (Site Canoe)	2 980	86
CAMBON			
	PR Bel Air	0	0
CASTELNAU de LEVIS			
	PR Pêcheur	1 199	674
CUNAC			
	PR Canaque - Rue du bourg	163	202
	PR Rivière - Chemin de la rivière	3 325	633
	PR les Avalats - Maillol Route des Avalats	1 600	624
DENAT			
	PR Lotissement la Gourtanelle		
	PR La Resclauze	3 910	1 042
FREJAIROLLES			
	PR Fréjairolles Bourg	298	*
LABASTIDE DENAT			
	PR Labastide-Dénat bourg	11 478	2 375
LE SEQUESTRE			
	PR La Baute	1 416	833

	Consommation d'énergie (en kWh/an)	Ter des pompes (en heures)	
PR Les Taillades	2715	1 996	
LESCURE D'ALBIGEOIS			
PR la Barrière	6 134	1 864	
PR Corduraries	287	67	
PR Moroni		3 827	
PR Segalar	268	169	
PR St Pierre	456	1 922	
PR de la Pharmacie	3 083	1 460	
PR MacDo Leclerc	723	379	
PR Les Prats	1 448	743	
PR Stade municipal		1 890	
PR Jardinerie Tarnaise	408	350	
PR Eglise St Pierre		12	
PR La Barrière II	380	185	
MARSSAC			
PR ZI la Pelbousquié	229	34	
PR Bourdelas	804	120	
PR des Lizes	449	230	
PR du Parc	355	98	
PR rue du Port	2 330	742	
PR Rieumas			
PUYGOUZON			
PR Bellevue	7 655	627	
PR La Perriere	21 271	1 556	
PR Bois Grand	2 221	154	
SAINT-JUERY			
PR Saut du Sabo	3 855	3 898	
PR Colette	1 614	177	
PR Marc Chagal - clos de la Renaudié	1 157	797	
SALIES			
PR Negrot - Bousquet	259	94	
PR Couxovie	196	29	
PR Château bas		1 606	
PR Alary - Centre			
TERSSAC			
PR Croix rouge (carrefour RD 13 - Vaysse)	13 830	2 705	
PR Larroque	1 755	704	
PR Mazet	1 406	898	
Ouvrages structurants C2A			Volumes pompés (m³)
PR1 Lescure-route de la Barrière	29 069	1 847	
PR2 Lescure-chemin des grèzes	9292	1 463	
PR3 Lescure-impasse oustalnou	25 367	1 567	293 706
PR4 St-Juery-chemin salaberde	132 470	7 709	924 784

	Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps des pompes (en heures)	pompes (m³)
PR6 Albi-Pont Neuf	249 216	2 879	1 902 826
PR7 Albi-Bondidou	65 016	2 210	1 116 446
PR5 Albi-Fonlabour ZAC		174	
PR5 Albi-Fonlabour Sequestre	8 967	2 045	142 435
PR8 Albi-route de Terssac	34 935	2 967	1 088 670
PR0 Arthes-liaison Mitterrand-Bonafé	9 887	1 294	72 283
PR Terssac-Albipole-Thomas	80	14	
PR Terssac-Albipole-Martelle	264	17	
Bassin de la Vene Puygouzon	4 364	vol gravitaire	299 822
		vol stocké	3 698
Dégrilleur Gardes	1 515		

Tableau 5 : Temps de fonctionnement et consommations électriques des postes de relevage

2.4.2 Contrôles et interventions sur réseaux et postes 2017

L'entretien des réseaux

L'entretien des réseaux s'effectue suivant différents types d'interventions assurées soit en régie par les agents du service assainissement, soit par des prestataires privés pour le compte de la régie :

- l'entretien courant des ouvrages d'assainissement ;
- l'inspection télévisée des réseaux ;
- les interventions ponctuelles comme les débouchages ;
- les travaux de réparations ponctuelles des réseaux et branchements d'assainissement.

L'entretien des ouvrages d'assainissement comprend notamment le curage des canalisations et regards, l'entretien des avaloirs, des postes de relèvement des eaux usées et des branchements.

Certaines portions de réseaux sont plus sujettes à encrassement que d'autres.

Ainsi, on appelle **point noir** tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contrepenne, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...).

Le service assainissement procède également à des **inspections télévisées des réseaux** permettant d'effectuer des diagnostics. Ces diagnostics sont réalisés, soit lors d'un projet d'investissement, soit, lors de suspicion de défaut sur des ouvrages ou sur des branchements, soit simplement dans le cadre de la surveillance.

En 2017 Il a été effectué des interventions de contrôle représentant plus de 5 296 mètres linéaires de réseau inspectés.

Le service assainissement effectue également, à titre curatif, de nombreuses interventions ponctuelles. Ces interventions, quelles qu'elles soient, sont réalisées sur le domaine public.

La maintenance des postes de relevage

Cette maintenance est assurée par les agents du service assainissement et consiste en diverses interventions :

- nettoyage,
- pompage,
- débouchage des pompes,
- vérification d'étanchéité des pompes,
- vérification du fonctionnement du poste,
- contrôle des armoires électriques de commande.

La rénovation des stations de relevage

Différentes réparations sont réalisées sur les stations de relevage.

Elles consistent généralement à :

- renouveler les matériels mécaniques (canalisations, clapets, vannes, paniers),
- renouveler les éléments électromécaniques et les armoires électriques de gestion de ces équipements (platines d'automatisme, transmetteurs d'alarme, capteurs de niveaux, appareils de protection),
- mettre en place de nouveaux appareils électriques pour assurer un meilleur rendement et réaliser des économies,
- remplacer les pompes défectueuses ou les éléments mécaniques.

Commune	RESEAUX				
	Curage préventif (ml)	Nettoyage d'avaloirs (unités)	Interventions curatives (unités)	Inspection télévisées Tvx + maintenance (ml)	Contrôle de conformité Branchements (unités)
ALBI	18 838	1 133	432	3 491	556
ARTHES	604	120	9	539	32
CAMBON	1 870	0	7	0	14
CASTELNAU DE LEVIS		17	1	32	0
CARLUS			0	0	0
CUNAC	930		4	100	8
DENAT	450		2	0	3
FREJAIROLLES			1	0	4
LE SEQUESTRE	1 450	13	6	588	21
LESCURE	1 480		33	0	36
MARSSAC	1 248	75	8	0	25
PUYGOUZON	310		11	0	50
ROUFFIAC			0	0	2
SAINT JUERY	2 390	588	38	546	73
SALIES			2	0	2
TERSSAC		7	2	0	9
Total 2017 :	29 570	1 953	556	5 296	835

Tableau 6 : Récapitulatif des différentes interventions sur réseaux et des postes de relevage

2.4.3 Les ouvrages d'épuration

Les systèmes de traitement collectif des eaux usées sont au nombre de 17, répartis comme suit :

Stations	Capacité STEP	Type de filière	Mise en service
Albi-Madeleine	91 000 EH	Boues Activées Faible Charge	2010
Carlus	200 EH	Décanteur Digesteur Filtre à Sable	1996
Castelnau de Lévis	1 050 EH	Lagune	2005
Dénat	240 EH	Lagune	1989
	200 EH	Lagune	1975
	250 EH	Dégrilleur suivi d'un lit planté de roseaux	2016
	30 EH	Décanteur primaire et réacteur biologique avec support synthétique	2015
Fréjairolles	1 300 EH	Filtre planté de roseaux	2012
	250 EH	Décanteur Digesteur + Filtre à Sable	2001
Labastide Dénat	160 EH	Lagune	1982
Marssac sur Tarn	1 950 EH	Boues Activées Aération Prolongée	1982
Saint-Juéry	80 EH	Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe	2008
Saliès	800 EH	Lagune	1992
	200 EH	Fosse toutes Eaux + Filtre à Sable	2002
Terssac	1 050 EH	Lagune	2001
ZA Albipôle	1500 EH	Boues Activées Faible Charge	2016
Rouffiac	260 EH	Filtre planté de roseaux	2013
TOTAL	100 520 EqH		

Tableau 7 : Les ouvrages d'épuration

La fiche signalétique de chaque station comprenant ses résultats de fonctionnement est présentée en annexe n°2.

2.4.4 Evaluation des charges brutes, production et valorisation des boues, qualité de l'eau rejetée au milieu naturel

Au sens de l'article 16-II du décret du 3 juin 1994, il s'agit d'évaluer les charges brutes et les flux des substances polluantes actuelles.

Station de traitement eaux usées	Capacité nominale (Eh)	Charge reçue (Eh)	Taux de charge (%)	Charge polluante (Kg/j)						
				DBO5 nominal	DBO5 moyenne recue	DCO nominal	DCO moyenne recue	MES nominal	MES moyenne recues	hydraulique journalière (m³/j)
ALBI- MADELEINE	91 000	48 017	53%	5 460	2 881	10 920	7 646	8 190	3 566	12 941
CARLUS	200	68	34%	12	4,1	24	12	14	5,3	13,65
CASTELNAU-DE-LEVIS	1 050	242	23%	63	14,5	126	43	73,5	24	105
DENAT (Versant Nord)	250	138	55%	10,8	8,25	29	24	17	8,75	25
DENAT (Versant Sud-Ouest)	240	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	13		24		14		
DENAT HAMEAU DU VIGUIER	30	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	1,8						
FREJAIROLLES (Hameau de Mazens)	250	57	23%	15	3,4	30	11	18	4,4	40
FREJAIROLLES (Bourg Ondesque)	1 300	350	27%	78	21	156	56	117	41	303
LABASTIDE DENAT	200	333	167%	10,8	20	19	42	11	43	54
MARSSAC SUR TARN	1 950	1 367	55%	150	82	300	245	175	124	444
ROUFFIAC	260	85	33%	15,6	5,1	31,2	18,51	23,4	8,84	17
SAINT-JUERY (Clos de Rousset)	80	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	4,8		9,6		5,6		
SALIES (Bourg)	200	15	8%	12	0,9	24	4,8	14	2,2	12,7
SALIES (Lagune)	800	483	60%	48	29	96	86	56	91	173
TERSSAC (Lagune)	1 050	467	44%	63	28	126	98	73,5	47	256
TERSSAC (ZA Albipôle)	1 500	983	66%	90	59	180	112	100	22,5	53

Tableau 8: Récapitulatif de l'autosurveillance réalisée en 2017 sur les stations de traitement du grand Albigeois

2.4.5 Production et valorisation des boues

La problématique de l'élimination et de la valorisation des boues est fondamentale pour la communauté d'agglomération qui ne dispose pas d'installation de valorisation des boues.

La nouvelle station d'épuration d'Albi- Madeleine a intégré cette problématique et a déclenché le dépôt d'un nouveau dossier de plan d'épandage (récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau du 11/07/2011) fondé sur une valorisation des boues sur deux filières parallèles et complémentaires : le **co-compostage et l'épandage direct sur terrains agricoles**.

Des conventions entre l'agglomération et 17 agriculteurs locaux ont été signées à cet effet (cf. carte en annexe n°3)

Stations	Boues évacuées en 2016 (TMS)	Boues évacuées en 2017 (TMS)	Filière d'évacuation et valorisation	taux de conformité filière (%)
ALBI- MADELEINE	765,5	728,21	59% en compostage et 41% en épandage	100%
CARLUS	0,64	0,54	Vers Step Albi Madeleine	100%
CASTELNAU-DE-LEVIS				
DENAT (Versant Nord)	122			100%
DENAT (Versant sud ouest)				
DENAT Hameau du Viguié		0,05	Vers Step Albi Madeleine	100%
FREJAIROLLES (Hameau de Mazens)	0,09	1,15	Vers Step Albi Madeleine	100%
FREJAIROLLES (Bourg-Ondesque)				
LABASTIDE DENAT				
MARSSAC SUR TARN	31,14	32,75	Vers Step Albi Madeleine	100%
ROUFFIAC				
SAINT-JUERY (Lotissement Clos de Rousset)	0,49	0,26	Vers Step Albi Madeleine	100%
SALIES (Bourg)	0,36	0,12	Vers Step Albi Madeleine	100%
SALIES (Lagune)				
TERSSAC (Lagune)				
TERSSAC (ZAC Albipole)	4,57	1,66	Vers Step Albi Madeleine	100%
MARSSAC Beau site	0,17	0,49	Vers Step Albi Madeleine	100%
MARSSAC La Source	0,17	0,07	Vers Step Albi Madeleine	100%
Total	925,13	765,30	indicateur P206.3	100%

*tonnage de matière sèche

Tableau 9 : Production et valorisation des boues

2.4.6 Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel

Analyses

Les prélèvements et le calendrier d'analyses sont fixés par le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration), du département du Tarn.

Les analyses sont effectuées par le laboratoire d'hygiène départemental d'Albi.

Dans le cadre d'une auto surveillance soumise à la validation de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du SATESE du Tarn et du service départemental de police de l'eau du Tarn, les agents du service assainissement réalisent in situ les analyses d'autosurveillance de la station d'épuration d'Albi-Madeleine.



Résultats d'analyses

Les paramètres étudiés sont physico-chimiques : pH, conductivité, demande biochimique sur 5 jours, demande chimique, matières en suspension, azote, phosphore.

Est également effectuée à chaque visite une caractérisation des boues : test complet de décantation.

Résumé des analyses effectuées en 2017

La fréquence des contrôles réglementaires et les normes de rejet dépendent de la taille des unités de traitement. Ainsi **104 bilans réglementaires** ont été réalisés sur la station de la Madeleine.

Sur les petites unités de traitement, **la fréquence des bilans** est ramenée à **1 ou 2 par an ou une fois tous les deux ans**.

Les moyennes des résultats des analyses réalisées sont rassemblées dans le tableau suivant

Stations	Capacité en EH	Débit nominal par temps sec (m³/j)	Charge polluante moyenne						Nbre de bilans 24/24	Nbre de bilans 24h Conformés	Observations	%
			pH	Concentrations en sortie (mg/l)								
				MES	DBO5	DCO	NGL	Pt				
ALBI- MADELEINE	91 000	13 632	7,7	4,7	4,1	29,9	13,1	1,38	104	104		100 %
CARLUS	200		6,2	7,4	6	59	86,8	9,65			prélèvement ponctuel	100 %
CASTELNAU-DE-LEVIS	1 050	72,5	8,55	45	23	58,5	13	4,85	2	2		100 %
DENAT (Versant Nord)	200										pas d'analyse en 2017	100 %
DENAT (Versant Sud-ouest)	240		9,1	200	4	95	35	9,3			prélèvement ponctuel	100 %
DENAT Hameau du Viguié	30										pas d'analyse en 2017	100 %
FREJAIROLLES (Hameau de Mazens)	250		7	4,4	7	49	25,7	3,01			prélèvement ponctuel	100 %
FREJAIROLLES (Bourg-Ondesque)	1300	150	7	9,5	9,2	68,6	33	3,7	2	2		100 %
LABASTIDE DENAT	200										pas d'analyse en 2017	100 %
MARSSAC SUR TARN (Station principale)	2 500	465	7,7	2,4	3,85	63,1	6,6	4,67	2	2		100%
ROUFFIAC	260		7	160	65	243	90	9,1				100 %
SAINT-JUERY (Clos de Rousset)	80										Pas d'analyse en 2017	100 %
SALIES (Bourg)	200		7,2	7,9	12	121	62	9,9			Prélèvement ponctuel	100 %
SALIES	800	118	8,8	8,5	9	67	13,4	2,7	1	1		100 %
TERSSAC (Lagune communale)	1050	171	9,5	55	3,8	44,5	12,5	3	2	2		100 %
TERSSAC (ZAC Albipole)	1500	87,3	7,6	13,31	7,36	50,9	6,5	16,26	2	2		100 %
Marssac Beau Site	50										Pas d'analyse en 2017 Projet de nouvelle station en cours	100 %
Marssac La Source	50										Pas d'analyse en 2017. Projet de nouvelle station en cours	100 %

Tableau 10 : Analyse de la qualité des eaux rejetées

2.5 Indicateurs de performance

Par application des dispositions de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et répondant à une demande de la cour des comptes dans son rapport sur les services publics de l'eau et de l'assainissement en 2003, le décret et l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatifs au rapport annuel imposent aux collectivités à compter de 2009 la production d'une quinzaine d'indicateurs de performance.

Référence	Libellé	2015	2016	2017
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120m3 au 1 ^{er} janvier n+1 (moyenne voir partie tarif du RPQS)	1.75	1.76	1.79
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement des effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	23	24	24
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Modification de l'indicateur 2018)	90 points	90 points	101 points
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4,66	4.59	4.54
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0,76%	0.65%	0.70 %
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies par application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90	60
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100%	100%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%	100%
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	927.91	925.13	765.30
P206.3	Taux de boues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100%	100%
D201.0	Nombre d'habitants desservis	70 351	71 065	71 042
P201.1	Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées	85.29 %	84.52 %	84.04%
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0.08 ‰	0.06 ‰	0.08 ‰
P258.1	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	0.50 ‰	0.2 ‰	0.50 ‰
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	91 236 € HT	63 480.56 HT	97 063.70 €HT
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	16 ans	16 ans 6 mois	11 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2%	2.48%	4%

Tableau 10 : Indicateurs de performance

2.5.1 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur D202.0)

Fin 2017, **on recense 24 autorisations et/ou convention de déversement d'eaux usées non domestiques** au réseau public d'assainissement collectif.

Elles font l'objet d'une surveillance annuelle à trimestrielle, suivant les établissements et d'une révision obligatoire a minima tous les 5 ans.

En 2015, 24 autorisations délivrées étaient recensées.

2.5.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P202.2B)

Cet indicateur **permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **101 points**.
 Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau

	Nombre de points possible	Nombre de points obtenus par la Communauté d'agglomération en 2017
VP.250 existence d'un plan du réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) et les points d'auto surveillance du réseau (10 points)	+10	OUI
VP.251 existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	+5	OUI
VP.252 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	+10	OUI
VP 253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	80%
VP 254 Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui
VP 255 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	+15	70%

	Nombre de points possible	Communauté d'agglomération en 2017
VP 256 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	+15	60%
VP 257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...)	+10	OUI
VP 258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	+10 et 0 pour une réalisation partielle	OUI
VP 259 Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	+10 et 0 pour une réalisation partielle	NON
VP 260 Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10	OUI
VP 261 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	+10	OUI
VP 262 Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	+10	OUI
de 0 à 120	101 points	

2.5.3 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...)

L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements :

VP.046 Nombre de points noirs	22
VP199 Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchement)	60
VP200 Linéaire de réseau de collecte séparatif (hors branchements)	425
VP.077 Linéaire de réseau hors branchement	485
P252.2 Nombre de points noirs du réseau de collecte 2017 (par 100 km de réseau)	4.54
Nombre de points noirs du réseau de collecte 2016 (par 100 km de réseau)	4.59

2.5.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2)

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

		Année 2017	Année 2016	Année 2015
Linéaire de réseau renouvelé (hors extension)	Réseau (EU en ml)	4 157	4 280	4 711
Longueur du réseau de collecte	Réseau (en ml)	484 260	478 405	472 241
Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années	Réseau (en ml)	17.02		
Taux moyen de renouvellement réseau EU (sur 5 ans) (P253.2)	En %	0.70 %	0.65 %	0.76 %

2.5.5 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Conforme à 100 % comme en 2016

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

2.5.6 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3)

L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de **60 points**.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus par l'agglomération en 2017
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	VP 158 Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, DO, trop pleins de PR)	20	Oui
	VP 159 Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	Non
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	VP 160 Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	Non
	VP 161 Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	30	Oui
	VP 162 Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration en application de l'arrêté du 22 juin 2007	10	Oui
	VP 163 Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	Non
B – Secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	VP 164 Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires drainant au moins 70 % du territoire desservi en amont	+10	Non
C – Secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	VP 165 Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	+10	Non
	VP186 –Pollution collectée estimée en DB05		4 240
	TOTAL	de 0 à 120	60

2.5.7 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des STEU ne peut pas être saisie et est renseigné automatiquement par les services de l'état à partir des données ROSEAU.

100 % conformes comme en 2016

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

2.5.8 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des STEU ne peut pas être saisie et est renseigné automatiquement par les services de l'état à partir des données ROSEAU.

100 % conformes comme en 2016

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

2.5.9 Conformité des performances des équipements d'épuration > à 2000 EH au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3)

Conformes à 100 % comme en 2016.

2.5.10 D203.0- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

VP208 Quantité totale de boues évacuées

2.5.11 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires

Cet indicateur est de **100 %**.

2.5.12 D201.0 Nombre d'habitants desservis

VP.056 : Nombre d'abonnés : **37 266**

VP 175 : Nombre d'habitants desservis : **71 042**

VP228 : Densité linéaire d'abonnés : **76,84**

VP.229 : Ratio habitants/ abonnés : **7,91**

2.5.13 Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées (indicateur P201.1)

VP.056 Nombre d'abonnés : **37 266**

VP124 Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif : **44 145**

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et **de suivre** l'avancement des politiques de raccordement **pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif**

Le service d'assainissement collectif dessert **37 266 abonnés** ce qui représente **71 042 habitants**. Cet indicateur est précisé au paragraphe présentation du territoire desservi.

Le service d'eau potable comprend **44 141 abonnés** ce qui représente **84 990 habitants**.

Le taux de desserte est de 84.42% en 2017

En 2016, il était de 84.52%.

2.5.14 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

	2015	2016	2017
Nombre de demandes d'indemnisation	6	4	6
Nombre d'habitants desservis	70 713	71 065	71 042
Taux de débordement	0,08 ‰	0.06 ‰	0.08 ‰

Les chiffres mentionnés dans le tableau ne correspondent qu'aux demandes effectuées par les usagers et ne conduisent pas de façon systématique à une indemnisation.

2.5.15 Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : (indicateur P258.1).

	2014	2015	2016	2017
Nombre de réclamations	10	18	8	19
Nombre d'abonnés desservis	36 176	36 569	36 854	37 266
Taux de réclamations	0,30 ‰	0,50 ‰	0.2 ‰	0.50 ‰

2.5.16 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0)

Le service assainissement est amené à abandonner l'encaissement de certaines sommes qui sont considérées comme irrécouvrables (surendettement du débiteur, liquidation d'entreprise, adresse erronée).

Total abandon de créances 2017 : **97 063.70 €**

En 2016 : 63 480.56 € HT

En 2015: 91 236 € HT

Les abandons de créances peuvent concerner différents exercices antérieurs.

2.5.17 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (indicateur P256.2)

La durée d'extinction de la dette, indice de performance p 256.2 de qualité du service assainissement correspond à l'encours de la dette (capital restant dû au titre des emprunts contractés), calculé au 31 décembre de l'année N divisé l'épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles incluant les intérêts d'emprunts à l'exclusion du capital remboursé).

Epargne brute au 31/12/2017	2 528 973.35 euros
Capital restant dû au 31/12/2017	28 823 526 euros
Capacité de désendettement	11,4 années

La durée d'extinction de la dette est de **15 ans et 11 mois** (16 ans et 6 mois l'an dernier)

2.5.18 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P257.0)

Ces données sont fournies par les services d'eau potable qui facturent pour le compte de l'agglomération la redevance assainissement.

Pour l'année 2017, le taux d'impayés s'élève à **2.51 %**

Pour l'année 2016, le taux d'impayés s'élève à **2.48 %**.

Pour l'année 2015, il s'élève à **2.00 %**.

3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.1 Usager non collectif

L'utilisateur du service public de l'assainissement non collectif est le bénéficiaire des prestations individualisées de ce service. L'utilisateur de ce service est soit le propriétaire de l'immeuble équipé ou à équiper d'un dispositif d'assainissement non collectif soit celui qui occupe cet immeuble à quelque titre que ce soit.

3.2 Activité du service

Le service réalise **quatre catégories** de contrôles :

✓ Le contrôle de conception d'une installation nouvelle

La conception et l'implantation de toute installation, nouvelle ou réhabilitée, doivent être conformes aux prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif, définies par arrêté interministériel du 7 mars 2012 et par la norme XP DTU 64.1, et par la réglementation locale (cf. zonages d'assainissement locaux).

Le service intervient soit dans le cadre d'une instruction de demande de permis de construire soit dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'une installation existante ou d'un équipement d'un immeuble existant.

✓ Le contrôle de bonne exécution d'une installation nouvelle

Ce contrôle a pour objet de vérifier que la réalisation, la modification ou la réhabilitation des ouvrages est conforme au projet du pétitionnaire validé par le SPANC. Il porte notamment sur le type de dispositif installé, son implantation, ses dimensions, la mise en œuvre des différents éléments de collecte, de prétraitement, de traitement et, le cas échéant, d'évacuation des eaux traitées et la bonne exécution des travaux.

✓ Le diagnostic d'une installation existante

Tout immeuble rejetant des eaux usées domestiques et non raccordé au réseau public donne lieu à un contrôle de diagnostic par les agents du SPANC. Ce contrôle est effectué lors d'une visite sur place destinée à vérifier :

- l'existence d'une installation d'assainissement non collectif ;
- l'implantation, les caractéristiques et l'état de cette installation ;
- le bon fonctionnement et l'entretien de celle-ci

A la suite de ce diagnostic, le SPANC émet un avis qui pourra être conforme sans pollution, non conforme sans pollution, non conforme à faible pollution ou non conforme à forte pollution.

✓ Le contrôle en cas de vente

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le rapport de contrôle daté de moins de trois ans du SPANC doit être intégré au dossier de diagnostic technique, prévu aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation. Ce contrôle comprend :

- -une visite de terrain

- l'actualisation du diagnostic initial
- - la réalisation et l'édition d'un nouveau rapport
- - la transmission du rapport au vendeur ou / et au notaire.

✓ Le contrôle périodique des installations existantes

Dans un délai de 6 ans après le diagnostic, le SPANC effectue une nouvelle vérification périodique du bon fonctionnement des installations selon les mêmes critères que pour le diagnostic.

✓ Les contrôles réalisés :

Prestation	2013	2014	2015	2016	2017
Contrôle de conception installation nouvelle et réhabilitée	149	187	214	238	176
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle et réhabilitée	114	145	113	120	138
Diagnostic des installations existantes	142	200	68	43	36
Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière	-	73	75	88	104
Contrôle de bon fonctionnement	-	-	-	35	193

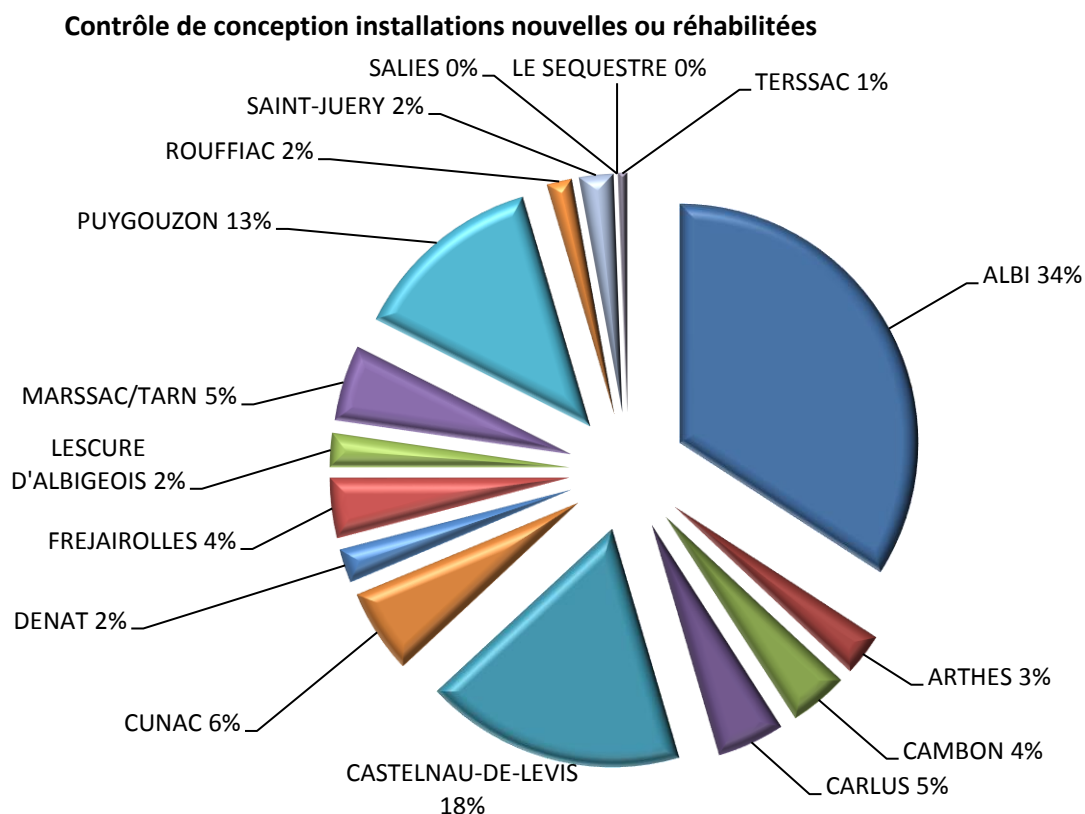
Tableau 12 : contrôles réalisés

3.3 Contrôle de conception et de réalisation

En 2017, **176 contrôles de conception** ont été réalisés sur des installations nouvelles (83) ou réhabilitées (93), soit une diminution de 26 % par rapport à 2016. Ces contrôles sont répartis sur le territoire de la façon suivante :

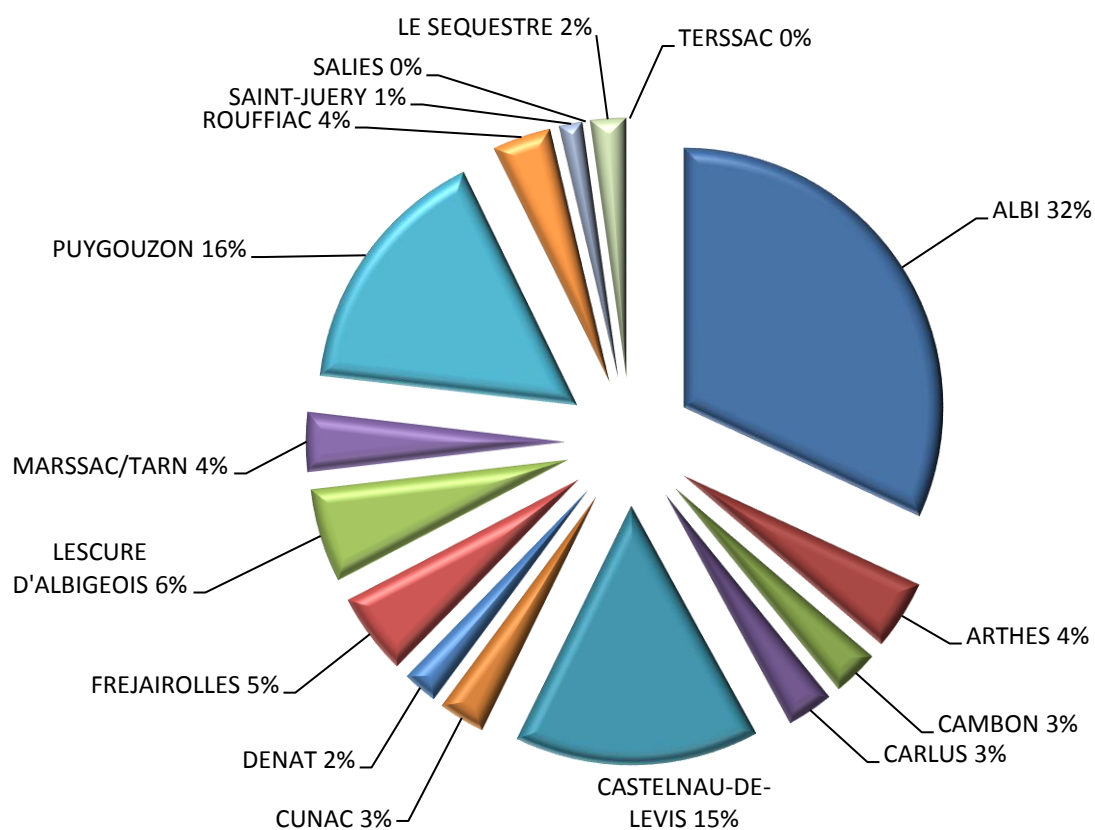
	Contrôle de conception installation nouvelle et réhabilitée
ALBI	60
ARTHES	5
CAMBON	7
CARLUS	8
CASTELNAU-DE-LEVIS	31
CUNAC	10
DENAT	4
FREJAIROLLES	7
LESCURE D'ALBIGEOIS	4
MARSSAC/TARN	9
PUYGOUZON	23
ROUFFIAC	3
SAINT-JUERY	4
SALIES	0
LE SEQUESTRE	0
TERSSAC	1
	176

Graphe 4 : Contrôles de conception



Le service a également réalisé **138 contrôles de réalisation conformes** sur les installations nouvelles (57) ou réhabilitées (81), soit 6.19 % de hausse par rapport à 2015.

	Contrôle de bonne exécution installation nouvelle et réhabilitée
ALBI	44
ARTHES	6
CAMBON	4
CARLUS	4
CASTELNAU-DE-LEVIS	21
CUNAC	4
DENAT	3
FREJAIROLLES	7
LESCURE D'ALBIGEOIS	8
MARSSAC/TARN	5
PUYGOUZON	22
ROUFFIAC	5
SAINT-JUERY	2
SALIES	0
LE SEQUESTRE	3
TERSSAC	0
	138



Graphe 5 : Contrôles de réalisation

3.4 Diagnostic sur les installations existantes

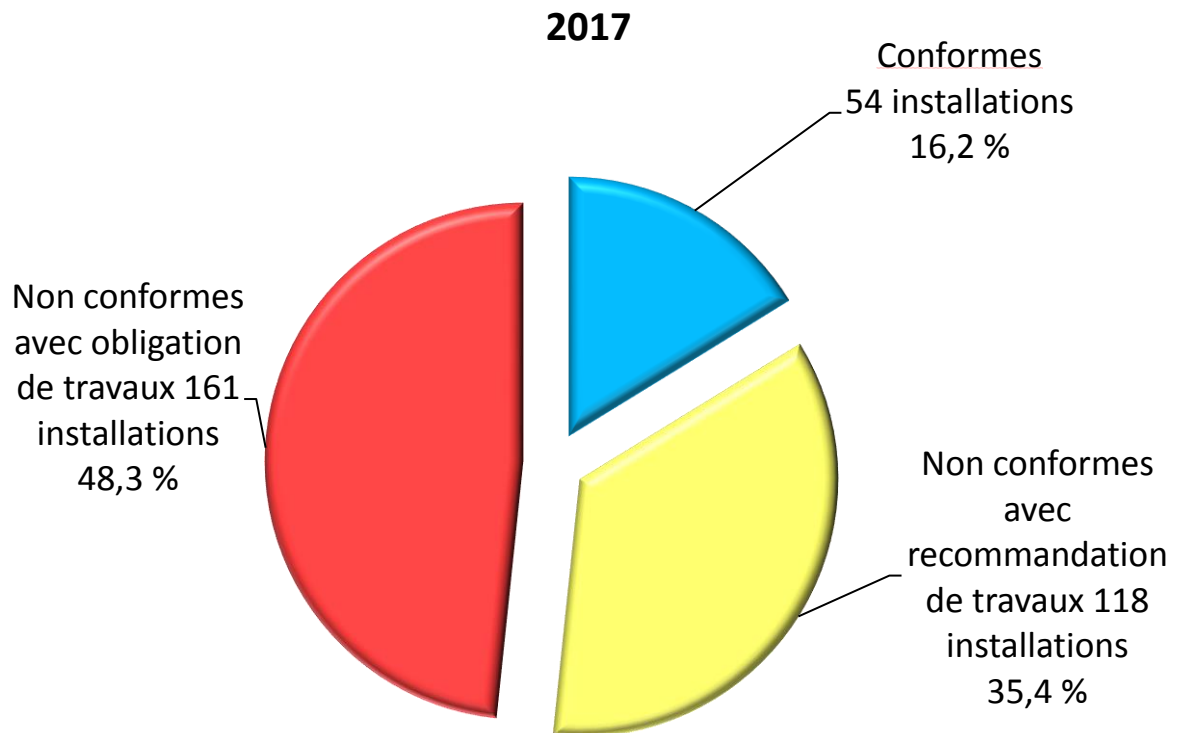
En 2017, **333 diagnostics sur les installations existantes** ont été réalisés :

- **36 diagnostics** de bon fonctionnement
- **104 diagnostics réalisés** dans le cadre d'une vente immobilière.
- **193 contrôles** de bon fonctionnement

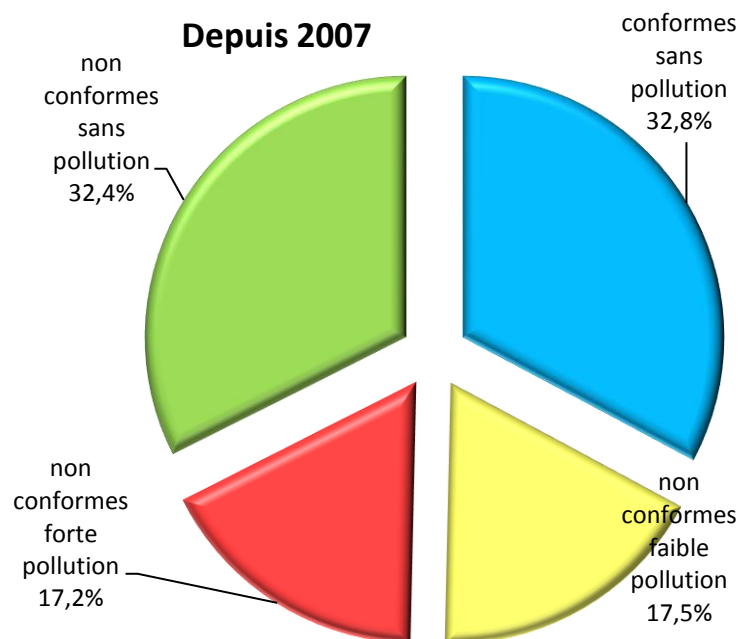
La répartition des diagnostics et leurs résultats est la suivante :

DIAGNOSTIC DIAGNOSTIC VENTE CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT	Nbre contrôles sur ANC existant	Conformes	Non Conformes avec recommandation de Travaux	Non conformes avec Obligation de travaux
ALBI	217	27	96	94
ARTHES	5	1	0	4
CAMBON	38	10	12	16
CARLUS	5	1	1	3
CASTELNAU-DE-LEVIS	17	3	5	9
CUNAC	1	1	0	0
DENAT	4	2	0	2
FREJAIROLLES	10	1	3	6
LABASTIDE-DENAT				
LESCURE D'ALBIGEOIS	10	1	0	9
MARSSAC/TARN	6	1	1	4
PUYGOUZON	12	4	0	8
ROUFFIAC	3	1	0	2
SAINT-JUERY	3	0	0	3
SALIES	0	0	0	0
LE SEQUESTRE	1	0	0	1
TERSSAC	1	1	0	0
TOTAL	333	54	118	161

Tableau 11 : Diagnostics des installations existantes



Graphique 6 : Répartition des diagnostics 2017 en fonction de leur classement



Graphique 7 : Répartition des diagnostics depuis 2007 en fonction de leur classement

3.5 dossiers subventionnés par l'agence de l'eau adour-garonne pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif

L'agence de l'eau Adour-Garonne subventionne à hauteur de 4 200 euros la réhabilitation des installations individuelles diagnostiquées non conformes avec recommandations de travaux.

Bilan pluriannuel	Dossiers subventionnés AEAG									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016(*)	2017
ALBI	9	/	15	18	37	24	25	23	0	17
ARTHES	2	/	2	1	5	3	1	2	0	2
CAMBON	1	/	1	6	5	6	1	11	0	9
CARLUS	0	/	3	2	3	9		1	0	3
CASTELNAU-DE-LEVIS	4	/	1	1	5	8	2	9	0	6
CUNAC	4	/	1	1	2	3		3	0	4
DENAT	0	/	3	1	8	9		0	0	4
FREJAIROLLES	4	/	1	12	6	8	5	5	0	12
LABASTIDE-DENAT	1	/	0	2	4	3		1	0	
LESCURE D'ALBIGEOIS	1	/	2	1	15	6	4	6	0	8
MARSSAC/TARN	1	/	0	2	6	4	1	4	0	2
PUYGOUZON	1	/	1	2	9	6	4	5	0	7
ROUFFIAC	0	/	1	4	4	6	4	3	0	3
SAINT-JUERY	1	/	2	2	2	3		1	0	1
SALIES	0	/	0	1	0	0	1	0	0	0
LE SEQUESTRE	0	/	0	1	4	1	3	2	0	2
TERSSAC	1	/	1	1	3	1		0	0	0
TOTAL C2A	30	0	34	58	118	100	51	76	0	80

Tableau 12 : Dossiers subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Les 58 dossiers déposés en 2016 ont été reportés sur l'exercice 2017.

3.6 Indicateurs de performance

■ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur D302.0)

La valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de **110** (indice D302.0 - valeur de 0 à 140). L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (tableau A)

	Oui	Non	Obtenu
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20	0	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.	30	0	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	30	0	30
TOTAL	100	0	100

Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (tableau B)

	Oui	Non	Obtenu
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	10	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0	10
Total	40	0	10

■ **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (référence P301.3)**

	2015	2016	2017
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	4 765	4 750	4 597
Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31 décembre	1 230	2 729	3 000
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en % (indicateur P301.3)	25.81 %	57.45%	65.26 %

4 TARIFICATION DU SERVICE ET MONTANTS FINANCIERS

4.1 Assainissement Collectif

4.1.1 4.1.1 Prix du service assainissement collectif

Les dépenses d'exploitation et d'investissement du service d'assainissement font l'objet du vote d'un budget annexe au budget général de l'agglomération. Son équilibre est principalement atteint par la perception de redevances réclamées à l'utilisateur. Ces redevances font l'objet d'une facturation par les services d'eau potable communaux pour le compte du service assainissement de l'agglomération. Des conventions de facturation ont été signées à cet effet avec les services correspondants.

4.1.2 Le prix du service traitement

Depuis le 1^{er} mai 2004, les dépenses de traitement et des réseaux sont engagées par la communauté d'agglomération. Une redevance spécifique unique mutualisée sur les 17 communes a été mise en place pour permettre d'équilibrer ces dépenses.

Dans une démarche de sensibilisation aux économies d'eau, il n'a été conservé qu'une part proportionnelle, la part fixe ou abonnement a été supprimée afin que chaque redevable ne paye que ce qu'il consomme.

En 2015, le conseil s'est prononcé pour tendre vers une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire.

4.1.3 Les taxes

Taxe sur la Valeur ajoutée

Une Taxe sur la Valeur ajoutée (T.V.A.) est réclamée sur le prix HT du service assainissement conformément à l'instruction de la direction générale des impôts du 19/03/93.

Les services d'assainissement bénéficient d'une TVA au taux réduit de 10% au lieu de 20 %.

Taxe sur la modernisation des réseaux

Depuis 2008, tout usager dont les activités entraînent des rejets d'eaux usées dans un réseau public de collecte est soumis à une redevance de modernisation des réseaux de collecte réclamée par les services assainissement pour le compte de l'agence de l'eau Adour Garonne. En 2017, elle a été fixée à 0.245 euros HT/m³.

Communes	Tarifs TTC assainissement 2014 par m ³	Tarifs TTC assainissement 2015 par m ³	Tarifs TTC assainissement 2016 par m ³	Tarifs TTC assainissement 2017 par m ³
ALBI	1,40 €	1,45 €	1,47 €	1,51 €
ARTHES	2,15 €	2,06 €	1,98 €	1,83 €
CAMBON	1,63 €	1,63 €	1,63 €	1,62 €
CARLUS	1,40 €	1,45 €	1,47 €	1,51 €
CASTELNAU de LEVIS	1,40 €	1,51 €	1,47 €	1,51 €
CUNAC	1,51 €	1,45 €	1,51 €	1,51 €
DENAT	1,40 €	1,45 €	1,47 €	1,51 €
FREJAIROLLES	1,40 €	1,45 €	1,47 €	1,51 €
LABASTIDE DENAT	1,40 €	1,45 €	1,47 €	0,00 €
LE SEQUESTRE	1,10 €	1,29 €		1,34 €
	Base 120 m ³	Base 120 m ³	Base 120 m ²	Base 120 m ³
	0,73€/m ³	0,73€/m ³		0,73€/m ³
LESCURE	1,47 €	1,47 €	1,47 €	1,51 €
MARSSAC	1,40 €	1,45 €	1,47 €	1,51 €
PUYGOUZON	1,44 €	1,45 €	1,47 €	1,51 €
SAINT-JUERY	1,40 €	1,45 €	1,47 €	1,51 €
SALIES	1,40 €	1,45 €	1,47 €	1,51 €
TERSSAC	1,40 €	1,45 €	1,47 €	1,51 €

Tableau 13 : Evolution des tarifs par m3

4.1.4 Montants assainissement facturés en 2017 pour un volume de 120 m³

Pour la totalité du service assainissement, à la fois communal et communautaire, un usager consommant (et donc rejetant) en moyenne **120 m³** se verra facturer, selon la commune, les montants suivants (hors redevances de l'Agence de l'Eau):

Commune	COLLECTE	TOTAL HT (€)	Redevance Agence de l'eau : 0,245€/m ³	TVA : 10%	TOTAL TTC en €	Prix total ramené au m ³ en € TTC
	Part proportionnelle (HT) en €					
ALBI	164,40	164,40	29,40	19,38	213,18	1,78
ARTHES	199,20	199,20	29,40	22,86	251,46	2,10
CAMBON	176,40	176,40	29,40	20,58	226,38	1,89
CARLUS	164,40	164,40	29,40	19,38	213,18	1,78
CASTELNAU DE LEVIS	164,40	164,40	29,40	19,38	213,18	1,78
CUNAC	164,40	164,40	29,40	19,38	213,18	1,78
DENAT	164,40	164,40	29,40	19,38	213,18	1,78
FREJAIROLLES	164,40	164,40	29,40	19,38	213,18	1,78
LE SEQUESTRE	145,70	145,70	29,40	17,51	192,61	1,61
LESCURE D'ALBIGEOIS	164,40	164,40	29,40	19,38	213,18	1,78
MARSSAC	164,40	164,40	29,40	19,38	213,18	1,78
PUYGOUZON	164,40	164,40	29,40	19,38	213,18	1,78
ROUFFIAC	164,40	164,40	29,40	19,38	213,18	1,78
SAINT-JUERY	164,40	164,40	29,40	19,38	213,18	1,78
SALIES	164,40	164,40	29,40	19,38	213,18	1,78
TERSSAC	164,40	164,40	29,40	19,38	213,18	1,78
MINIMUM	145,70	145,70			192,61	1,61
MAXIMUM	199,20	199,20			251,46	2,10
MOYENNE	166,16	166,16			215,11	1,79

Tableau 14 : Tarif pour une facture de 120 m³

4.1.5 Coût du service et recettes associées

Présentation des dépenses et recettes du service en 2017

Dépenses en € HT			
	2015	2016	2017
Dépenses (€ HT)	6 423 650	6 120 066	6 514 558
Recettes (€ HT)	7 161 473	7 981 185	7 786 750

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2017

Dépenses en € HT			
	2015	2016	2017
Charges à caractère général	1 646 010	1 431 258	1 487 116
Charges en personnel	955 692	1 039 961	1 055 276
Charges financières	1 219 940	1 051 839	1 015 579
Dotations aux amortissements	1 737 142	1 748 833	1 927 009
Autres charges et charges exceptionnelles	217 872	141 010	265 694
Redevance modernisation Agence de l'Eau	646 992	707 103	763 881
TOTAL	6 423 650	6 120 006	6 514 558

Recettes en € HT			
	2015	2016	2017
Redevances assainissement dont redevance modernisation Agence de l'eau	6 114 911	6 970 923	6 758 371
Subventions d'exploitation	320 692	332 748	347 465
Quote-part des subventions	671 875	671 776	670 228
Autres produits gestion courante	-	-	-
Produits exceptionnels	52 289	3 341	6 156
Atténuations de charges	1 705	2 396	4 528
TOTAL	7 161 473	7 981 185	7 786 750

Tableau 15 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement collectif

4.2 Assainissement Non Collectif

4.2.1 Prix du service

Les tarifs et prestations en vigueur ont été fixés par délibération n°6 – 208-/2015. La réglementation a évolué et a imposé de nouvelles prestations, par exemple le diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière. De nouveaux agréments sont maintenant possibles pour les assainissements non collectifs ce qui offre aux usagers un choix plus large de dispositifs. Les contrôles sont en revanche plus longs et plus complexes pour ces nouvelles installations, ce qui a nécessité une augmentation des tarifs correspondants.

Prestations	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2012 (Tva 5.5%)	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2013 (Tva 7%)	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2014 (Tva 10%)	Tarif TTC en vigueur depuis l'exercice 2015 (Tva 10%)
Contrôle de conception des installations nouvelles	54,86 €	55.64 €	57.20 €	57.20 €
Contrôle d'exécution des installations nouvelles	71,74 €	72.76 €	74,80 €	92.40 €
Contrôle de conception et de réalisation des installations existantes (réhabilitation)	-	-	-	132.00 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	63,30 €	64.20 €	66.00 €	110.00 €
Diagnostic pour les contrôles initiaux et pour les ventes	84,40 €	85.60 €	88.00 €	
Contrôle périodique de bon fonctionnement	48,53 €	48,53 €	50.60 €	59.40 €

Tableau 16 : Tarifs SPANC 2012-2017

Le recouvrement des redevances est réalisé par la Trésorerie Albi-Ville après réalisation de la prestation par le service assainissement.

4.2.2 Coût du service et recettes associées

Présentation des dépenses et recettes d'exploitation du service en 2017

	2015	2016	2017
Dépenses en € HT	36 374.98	36 646.03	44 097.00
Recettes en € HT	64 964.00	68 942.00	87 338.64

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2017

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
2017		2017	
Charges à caractère général	3 263.50	Redevances assainissement	37 476.00
Charges en personnel	35 925.18	Subventions d'exploitation	48 630.00
Charges financières		Produits exceptionnels	-
Dotations aux amortissements	4 029.00	Atténuation de charges	1 232.64
Charges exceptionnelles	54.00		
Autres charges de gestion courante	824.86		
TOTAL	44 096.54	TOTAL	87 338.64

Tableau 17 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement non collectif

5 INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX DE FINANCEMENT

5.1 Montants financiers

5.1.1 Assainissement collectif

Présentation des dépenses et recettes d'investissement de 2014 à 2017

Dépenses en € HT			Recettes en € HT		
2015	2016	2017	2015	2016	2017
5 121 944	5 766 590	4 650 152	3 433 041	5 702 499	5 742 857

Tableau 18 : Evolution des dépenses et recettes en assainissement collectif

5.1.2 Etat de la dette

20 emprunts ont été repris dans le cadre du premier transfert de compétences communales à la communauté d'agglomération et 33 emprunts supplémentaires dans le cadre du deuxième transfert, avec extinction progressive au fil des années.

Année	Capital à l'origine (€)	Dette au 31/12/N (€)	Intérêts (€)	Amortissements (€)	Annuité (€)
2014	34 832 296	30 068 467	1 100 229	1 114 651	2 214 881
2015	34 810 446	28 845 932	1 062 775	1 312 904	2 375 679
2016	35 258 246	27 980 827	1 051 839	1 312 902	2 364 741
2017	37 421 360	28 823 499	1 013 979	1 392 902	2 364 741

Tableau 19 : Investissement – état de la dette – actif en assainissement collectif

5.1.3 Etat de l'actif immobilisé

Il englobe les frais d'études, de terrains, de matériel et d'outillage, les unités d'épuration et réseaux structurants mis à disposition, les biens mobiliers.

Année	Valeur brute (€)	Amortissement de l'exercice (€)	Cumul des amortissements (€)	VNC au 31/12/N (€)
2014	108 997 726	893 907	15 048 639	93 051 496
2015	111 850 756	1 697 931	17 523 763	94 326 992
2016	116 621 956	1 748 833	17 658 383	97 171 706
2017	119 258 191	1 752 617	19 407 216	97 171 706

Tableau 20 : Evolution de l'état de l'actif immobilisé en assainissement collectif

5.2 Assainissement non collectif

Présentation des dépenses et recettes du service en 2016 et 2017

	Dépenses 2016	Recettes 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017
Investissement en € HT	95 275	151 533	147 000	229 072

Tableau 21 : Dépenses et recettes d'investissement en assainissement non collectif

En 2014 et 2015, les sommes en investissement sont importantes car elles comprennent les montants des subventions de l'Agence de l'eau encaissées et reversées aux particuliers pour la réhabilitation de leur système d'assainissement autonome.

Etat de l'actif immobilisé au 31/12/2016

Année	Valeur brute (€)	Amortissement de l'exercice (€)	Cumul des amortissements (€)	VNC au 31/12/2016 (€)
2014	17 679.03	134.00	17 267.42	277.61
2015	17 679.03	134.00	17 401.42	143.61
2016	34 304.03	143.61	17 535.42	16 625.00
2017	37 720.70	3 325.00	17679.03	16 716.67

Tableau 22 : Etat de l'actif en assainissement non collectif

5.3 Réalisations 2017– Projets 2018

Commune	Localisation	Type de réseau	Extension / réhabilitation	Désignation travaux	Linéaire ml	Nbre branchements	Coût (HT)
ALBI	Mail de RAYSSAC	EP	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	63	6	29 542
ALBI	Rue du ROC (phase 2 entre imp du Roc et rue Fernandés)	EU	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	372	93	268 608
ALBI	Rue BIZET	EU	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	83	8	41 388
ALBI	Rue de la RIVIERE	EP	réhabilitation	Dimensionnement réseau	20	0	20 175
ALBI	Voie cyclable rocade	EU	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	44	2	12 567
ALBI	Voie cyclable rocade	EP	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	6	2	1 862
ALBI	Rue du MARANEL (entre rue Cevert et rue du Mas de Borie)	EP	extension	Busage fossé	204	0	44 980
ALBI	rue de CRINS	EU	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	362	62	99 183
ALBI	Avenue FOCH (entre rue des pavillons et gendarmerie)	EU	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	106	15	55 419
ALBI	Rue PORTA	EU	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	273	35	144 400
ALBI	Rue PORTA	EP	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	267	1	223 400
ALBI	Rue F.FABIE	EU	réhabilitation	Mise en séparatif	78	20	49 645
ALBI	Rue F.FABIE	EP	réhabilitation	Mise en séparatif	71	3	21 471
ALBI	Rue de RUDEL Pont du Séoux	EU	réhabilitation	Dévoisement réseau	50	0	33 497
ALBI	Rue de RUDEL Pont du Séoux	EP	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	12	0	5 466
ALBI	HLM Veyrières	EP	extension	Création de réseau	62	2	27 096
ALBI	Chemin de BELLEVUE	EU	extension	Création de réseau	187	5	61 178
ALBI	Rue G.MARCHAND (HLM Lapanouse)	EU	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	282	8	96 161
ALBI	Rue GOYA	EU	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	137	0	121 625
ALBI	Rue de RAYSSAC	EU	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	285	12	142 664
ALBI	Rue F.MISTRAL (entre F. d'Esperey et Charcot)	EU	réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	274	31	69 832

Commune	Localisation	Type de réseau	Extension / réhabilitation	Désignation travaux	Longueur (m)	Nbre travaux	Coût (HT)
ARTHES	Route de CARMAUX	EU	réhabilitation	Mise en séparatif	540	40	217 431
ARTHES	Route de CARMAUX	EP	réhabilitation	Mise en séparatif	238	20	122 621
ARTHES	Chemin de PELEGRINI	EP	extension	Busage fossé	33	0	3 942
ARTHES	Avenue du MOULIN	EP	extension	Pose grille avaloir	0	0	3 000
CAMBON	Chemin des Hauts de LABORIE	EU	extension	Création de réseau	140	3	37 918
CASTELNAU DE LEVIS	Aménagement du centre BOURG	EU	extension	Création de réseau	476	24	142 459
CARLUS	Agrandissement école	EP	extension	Busage fossé	32	0	8 167
CUNAC	Aménagement du centre BOURG	EP	extension	Création de réseau+busage fossé	157	2	39 427
LESCURE	Chemin de Courdurariés	EU	extension	Création réseau	82	1	26 736
MARSSAC	ZAGADIES rue Charcot	EU	réhabilitation	Dévolement réseau	53	0	13 610
MARSSAC	Chemin de Saint Martin	EP	extension	Pose grille avaloir	11	0	2 286
MARSSAC	PR la SOURCE	EU	réhabilitation	Création d'un poste de refoulement	0	0	7 8290
MARSSAC	ZAC RIEUMAS voie B et C	EU	extension	Création de réseau	623	11	211 800
MARSSAC	ZAC RIEUMAS voie B et C	EP	extension	Création de réseau	551	13	189 018
PUYGOUZO N	Chemin de la Gilaberte	EP	extension	Busage fossé	112	6	29 443
SAINT JUERY	Rue Henri MASSOL	EU	réhabilitation	Mise en séparatif	151	17	71 478
SAINT JUERY	Rue Henri MASSOL	EP	réhabilitation	Mise en séparatif	124	17	80 943
SAINT JUERY	Rue Bernard TELLIER	EU	réhabilitation	Mise en séparatif	135	16	50 726
SAINT JUERY	Rue Bernard TELLIER	EP	réhabilitation	Mise en séparatif	131	16	62 822

Tableau 23 : Travaux 2017 sur réseaux

soient 4.2 km de réseaux renouvelés, 424 branchements repris, ainsi que 2.6 km d'extension de réseau et 67 nouveaux branchements.

AMELIORATION DES SYSTEMES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Dans l'optique permanente de s'ajuster aux besoins de traitement des eaux usées non collectées et dirigées vers la station principale Albi-Madeleine, les systèmes de traitement existants à Marssac-sur-Tarn ont fait l'objet d'études en vue de leur mise à niveau.

Ainsi, la station située au lotissement Beau Site à Marssac-sur-Tarn remplacera l'existante et traitement les effluents du lotissement La Source dont la station a été abandonnée.

Une étude est en cours avec réalisation d'un diagnostic préalable du réseau pour adapter la station principale du Verdier à Marssac-sur-Tarn à l'augmentation de population de la commune et au raccordement de la zone d'activités de Rieumas.

La nouvelle station sera plus performante et plus durable.

AMÉLIORATION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les secteurs des rues Gaston Bouteiller et dans une moindre mesure Broucouniès et petit chemin de Broucouniès à Albi présentent des difficultés concernant l'évacuation et l'infiltration des eaux de ruissellements- ceci étant la résultante :

- de la très faible pente de l'ensemble du secteur ;
- de l'absence d'exutoire proche (absence de réseau pluvial, absence de fossés d'évacuation).

Une étude est en cours pour étudier la faisabilité de déploiement de techniques alternatives d'infiltration des eaux pluviales sur ce périmètre en relation avec le service urbanisme de la Ville d'Albi et le service maîtrise d'ouvrage programmation de travaux de la communauté d'agglomération.

RÉHABILITATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSFERTS

Afin de maintenir en bon état le patrimoine des réseaux de collecte et de transfert, et de l'adapter aux évolutions de l'urbanisme, un programme de travaux pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation a été établi. En 2017, 4 600 mètres de collecteurs d'eaux usées gravitaires ont été remplacés, 3 572 mètres de réseaux ont été réhabilités par gainage et 165 ont été remplacés ou réparés.

VALORISATION ENERGETIQUE DES BOUES D'ÉPURATION

Une étude a été lancée pour la réalisation d'une unité de traitement du biogaz produit à la station Albi-Madeleine et l'injection du méthane au réseau de distribution de gaz.

LES PERSPECTIVES 2018...

2018 verra notamment :

- Le début de réalisation de l'étude de schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales à l'échelle de l'agglomération toute entière

Cette étude viendra s'interfacer avec l'étude de Plan Local Urbanisme intercommunal. Elle se déroulera jusqu'à fin 2019 et se décomposera en un diagnostic des équipements, une sectorisation des points noirs, un zonage de l'assainissement collectif/non collectif et des modalités de gestion des eaux pluviales. Des préconisations seront annexes au PLU intercommunal, de manière à être prises en considération au moment de l'instruction des demandes d'urbanisme.

- la consultation pour la réalisation de la nouvelle station de traitement à Marssac-sur-Tarn, en remplacement de l'existante, à l'issue de la réalisation du diagnostic préalable du réseau d'eaux usées
- la poursuite de la gestion patrimoniale et cartographique des réseaux
- la poursuite des mises en séparatif et réhabilitations des réseaux.

6 ANNEXES

Station Albi Madeleine

Envoyé en préfecture le 20/07/2018

Reçu en préfecture le 20/07/2018

Affiché le 20/07/2018

SLO

ID : 081-248100737-20180718-DEL2018_141-DE



Date de mise en service : 01/07/2010

Exploitant : Régie Assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Communes raccordées : Albi, Arthès, Cambon, Cunac , Lescure, Le Séquestre, Puygouzon , Saint-Juéry

Capacité de la station : 91 000 eq.Hab

Capacité nominale	Pointe temps sec	Moyenne annuelle	Pointe temps pluie
Volume m3/j	16212	11837	17853
Q moyen m3/h	676	494	744
Q pointe m3/h	1317	962	1786
DBO5 kg/j	5652	4154	6094
DCO kg/j	11865	8460	12971
MES kg/j	8832	5778	9495
NTK kg/j	1337	942	1492
Pt kg/j	197	137	230

Chiffres d'Exploitation 2017 :

Envoyé en préfecture le 20/07/2018

Reçu en préfecture le 20/07/2018

Affiché le 20/07/2018

SLO

ID : 081-248100737-20180718-DEL2018_141-DE

File Eau :

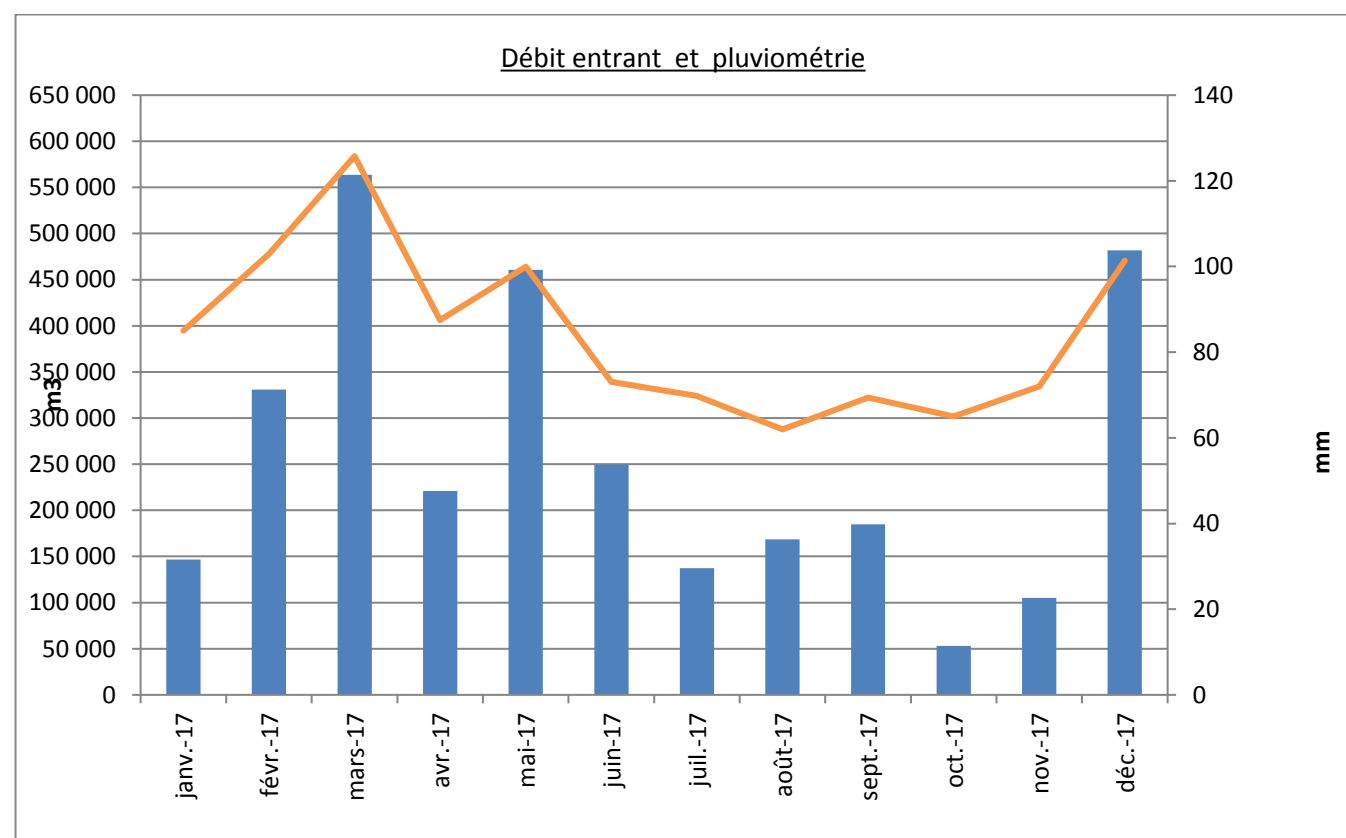
Volume entrant : 4 706 049 m³

Volume by-passé : 10 957 m³ soit 0.23 % du volume entrant.



2017	PLUVIO		ENTREE			BY PASS		
	Total/mois	Max / j	Total/mois	Min / j	Max / j	Total/mois	Max / j	Nb de jours
	mm	Mm	m3	m3	m3	m3	m3	m3
janv-17	32	7	394828	10392	22743	26	15	2
févr-17	71	18	478012	12841	31374	844	767	3
mars-17	121	28	583841	12563	31624	2900	2260	9
avr-17	48	20	406035	10661	27196	442	334	4
mai-17	99	31	463962	8311	24681	1952	1019	5
juin-17	54	14	339083	7940	16702	786	533	5
juil-17	30	21	323904	8300	19287	738	679	2
août-17	36	20	287733	8164	14513	358	229	2
sept-17	40	8	322218	9416	16806	0	0	0
oct-17	11	2	301595	8162	11915	190	190	1
nov-17	23	5	334241	8915	17176	0	0	0
déc-17	104	16	470597	10173	33953	2721	710	8
TOTAL	668		4706049			10957		

Soit **0,23%** du volume entrant

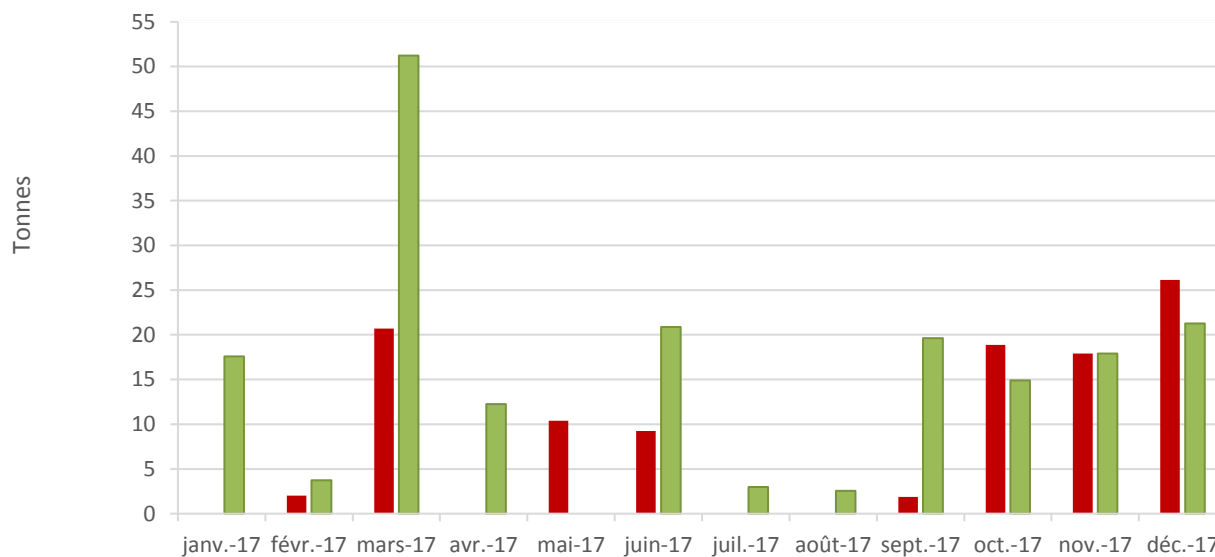


Apports extérieurs :

PCR : Produits de Curage de Réseaux : Lors des campagnes de curage des réseaux, réception de 107 T.



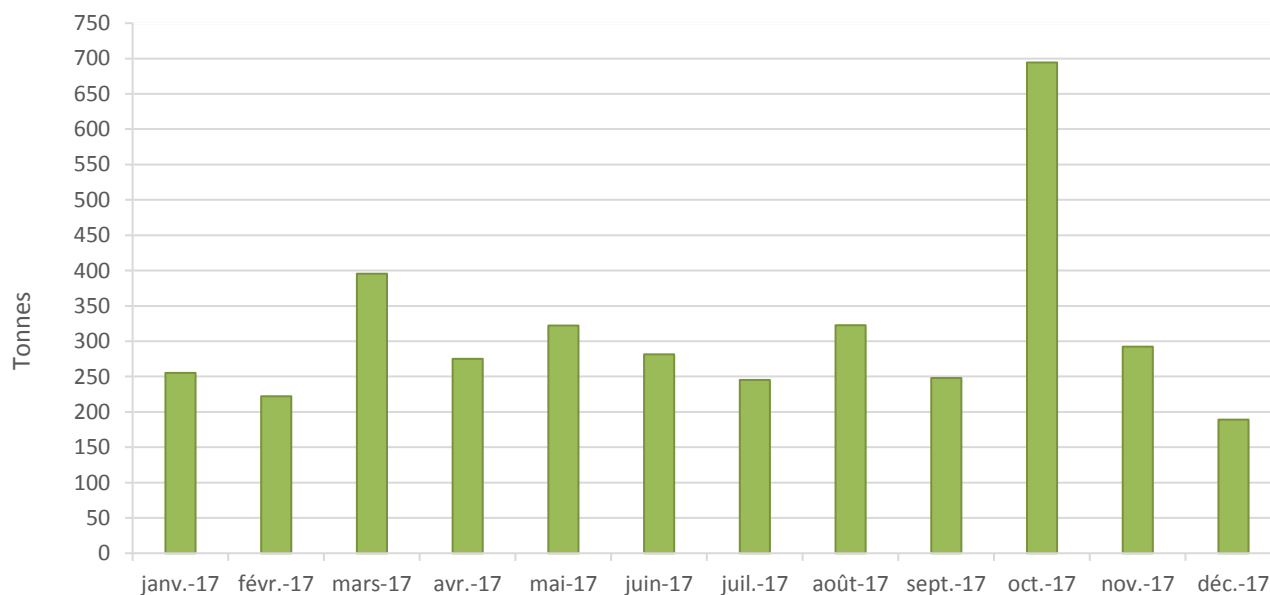
Apports Extérieurs: Curage



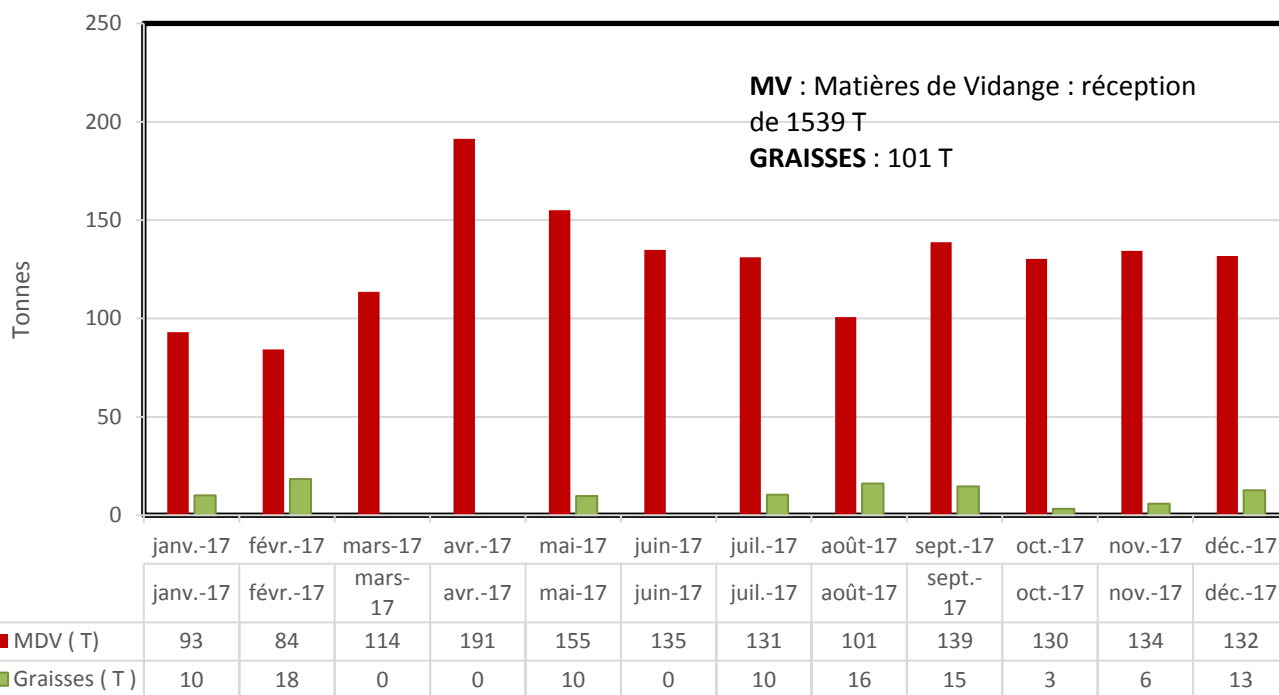
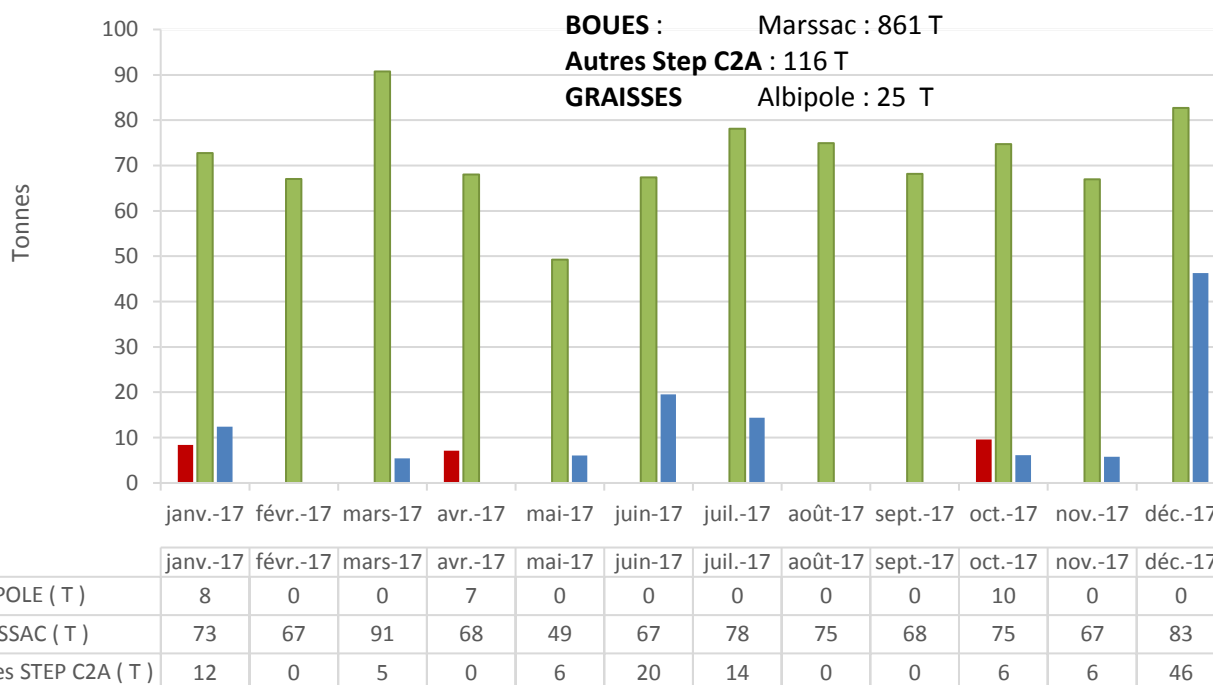
	janv.-17	févr.-17	mars-17	avr.-17	mai-17	juin-17	juil.-17	août-17	sept.-17	oct.-17	nov.-17	déc.-17
Curage Réseau (T)	0	2	21	0	10	9	0	0	2	19	18	26
Curage PR et STEP (T)	18	4	51	12	0	21	3	3	20	15	18	21

LIXIVIATS : Suite à la signature de la convention, réception de 3742 T

Apports Extérieurs: Lixiviats CET " Ranteil"



	janv.-17	févr.-17	mars-17	avr.-17	mai-17	juin-17	juil.-17	août-17	sept.-17	oct.-17	nov.-17	déc.-17
Lixiviats (T)	255	222	395	275	322	281	245	323	248	694	292	189

Apports Extérieurs: Matières de Vidange**Apports Extérieurs: BOUES et Graisses autres STEP C2A**

Ces apports extérieurs ont généré 8 T de refus de dégrillage évacués par le ramassage des ordures ménagères.

Sous-Produits :

Sables : 35 T destination : BENEZECH (Réutilisation en remblai)

Refus dégrilleur : 32 T destination Centre d'enfouissement

Graisses : Traitement sur la STEP

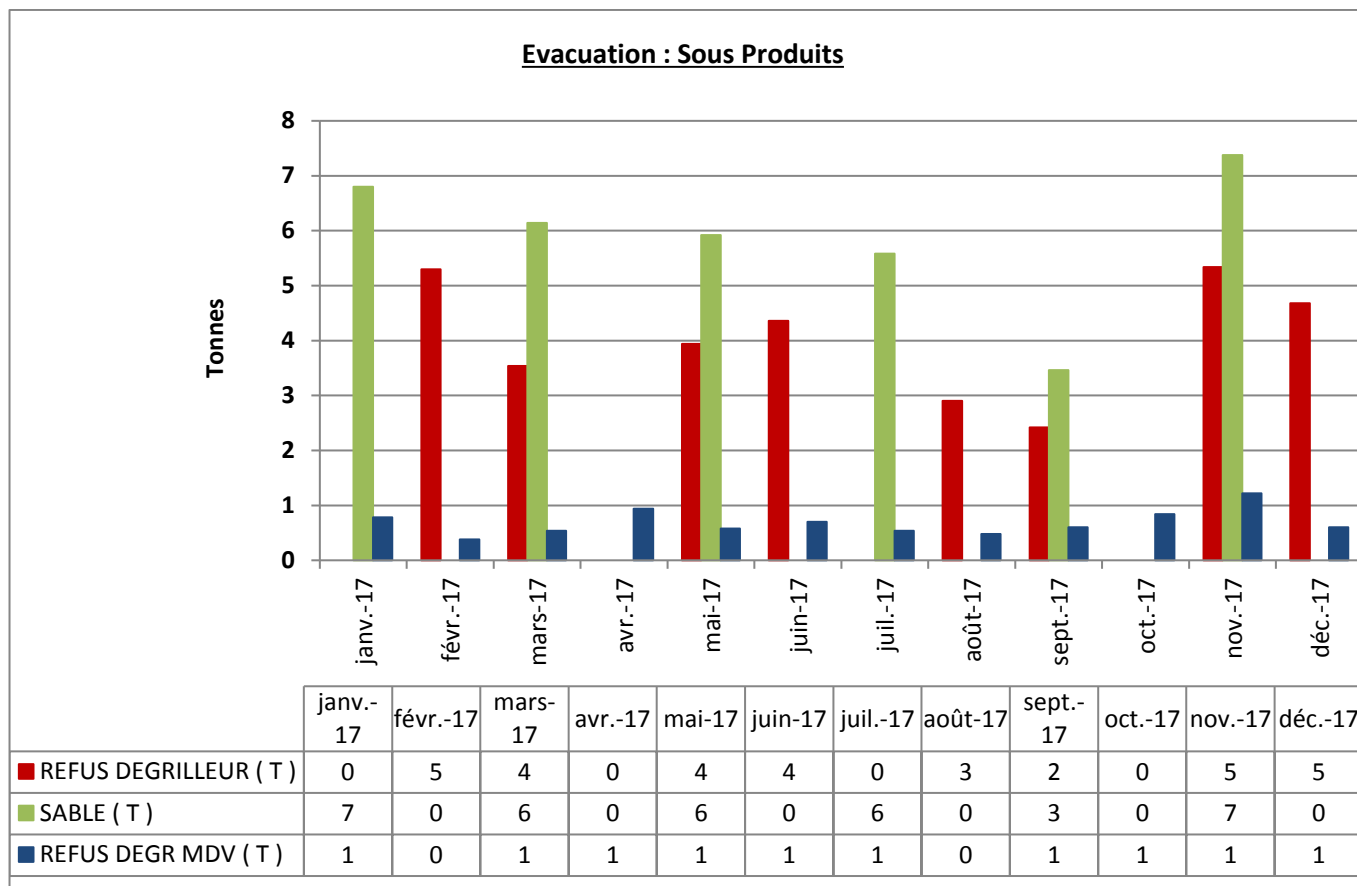
Envoyé en préfecture le 20/07/2018

Reçu en préfecture le 20/07/2018

Affiché le 20/07/2018

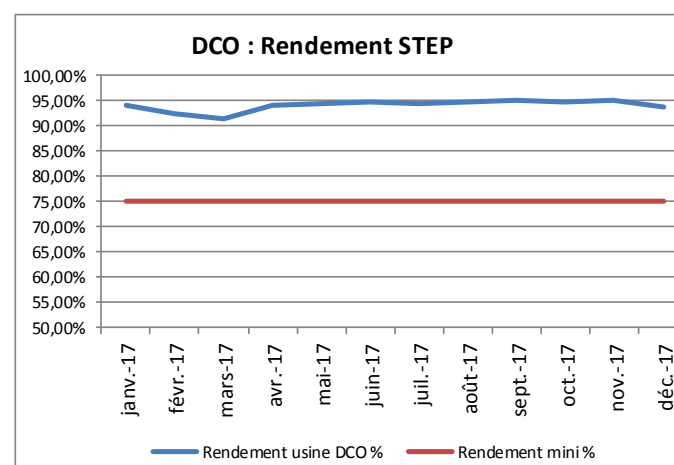
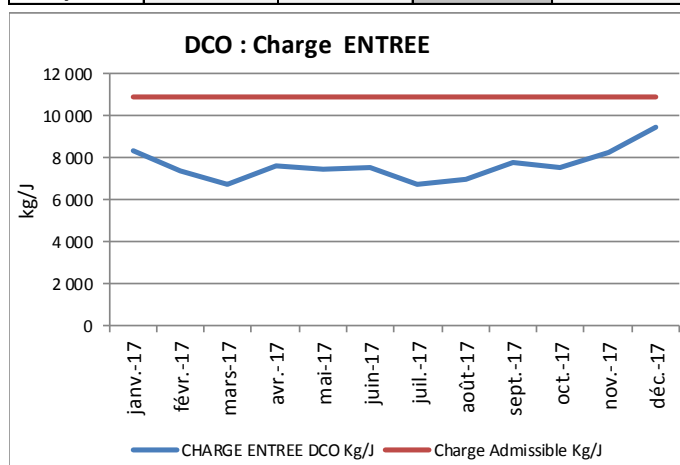
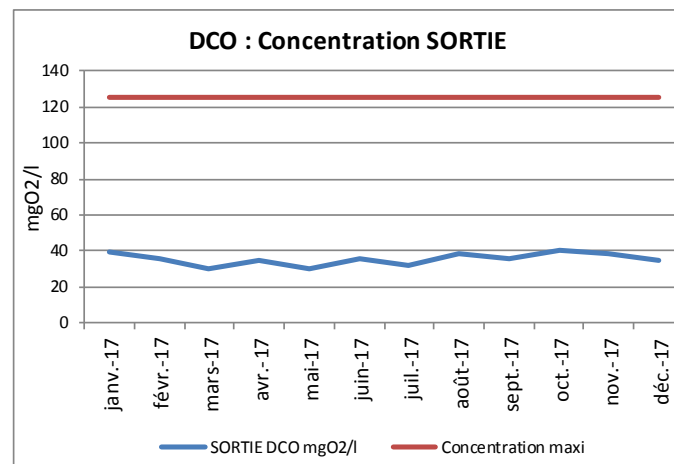
SLO

ID : 081-248100737-20180718-DEL2018_141-DE



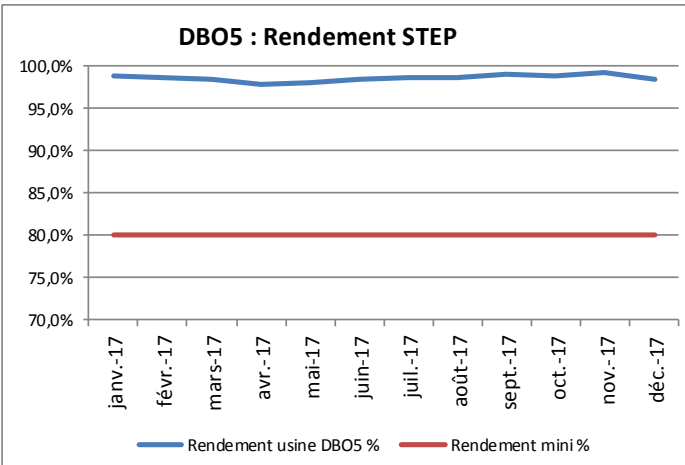
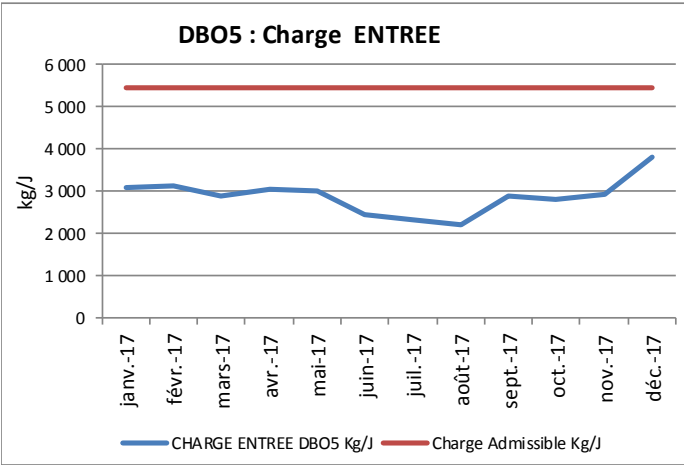
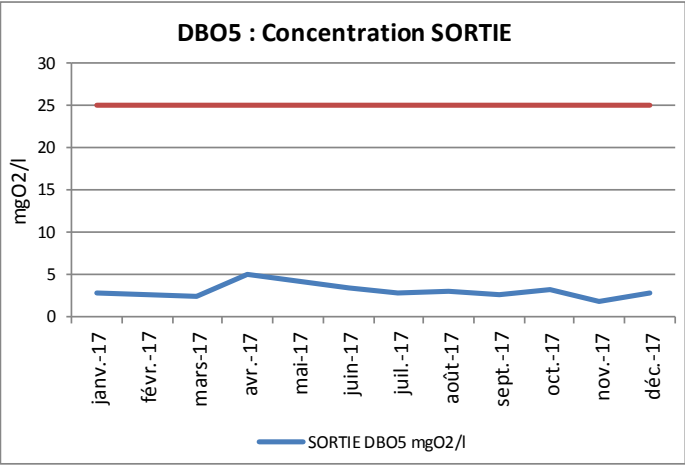
DCO

2017	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	DCO	DCO	DCO	DCO
	mgO2/l	mgO2/l	Kg/J	%
janv-17	643	40	8 357	94,0%
févr-17	465	36	7 397	92,4%
mars-17	344	30	6 716	91,3%
avr-17	573	35	7 632	94,0%
mai-17	565	30	7 441	94,6%
juin-17	672	35	7 520	94,7%
juil-17	597	32	6 744	94,3%
août-17	762	39	6 956	94,7%
sept-17	759	35	7 745	95,2%
oct-17	777	40	7 503	94,9%
nov-17	747	38	8 289	95%
déc-17	536	35	9 448	94%
Moyenne	593	35	0	94,1%

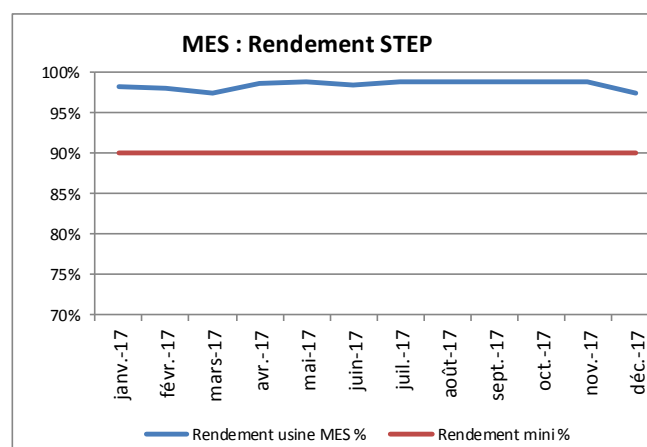
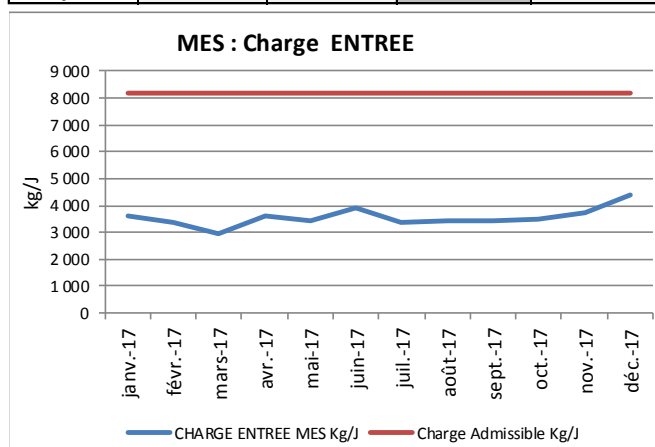
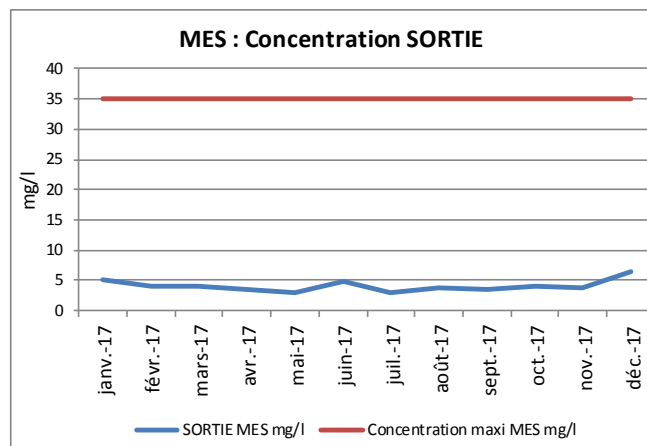


DBO₅

2017	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	DBO5	DBO5	DBO5	DBO5
	mgO2/l	mgO2/l	Kg/J	%
janv-17	247	3	3 075	98,9%
févr-17	190	3	3 110	98,7%
mars-17	154	2	2 900	98,4%
avr-17	230	5	3 052	97,9%
mai-17	224	4	3 009	98,1%
juin-17	217	3	2 435	98,5%
juil-17	229	3	2 326	98,7%
août-17	256	3	2 222	98,7%
sept-17	277	3	2 886	99,0%
oct-17	296	3	2 810	98,9%
nov-17	255	2	2 928	99%
déc-17	173	3	3 816	98%
Moyenne	219	3	0	98,6%

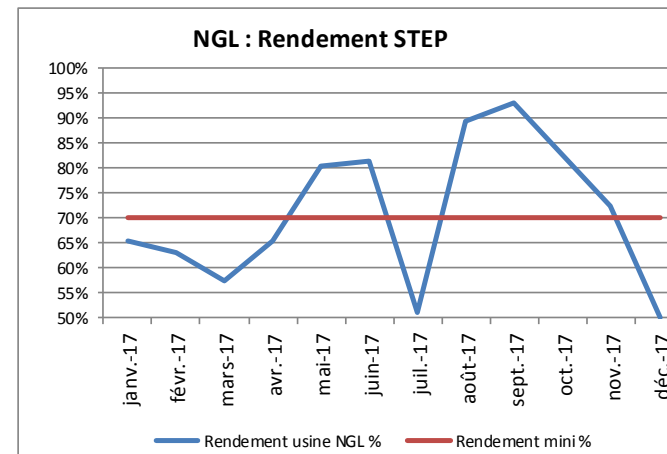
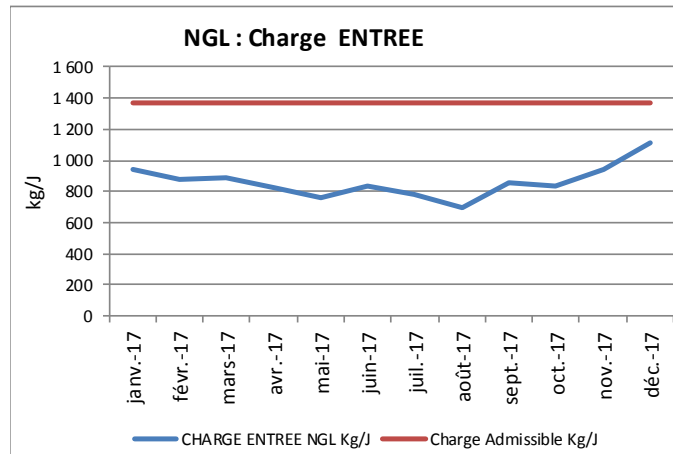
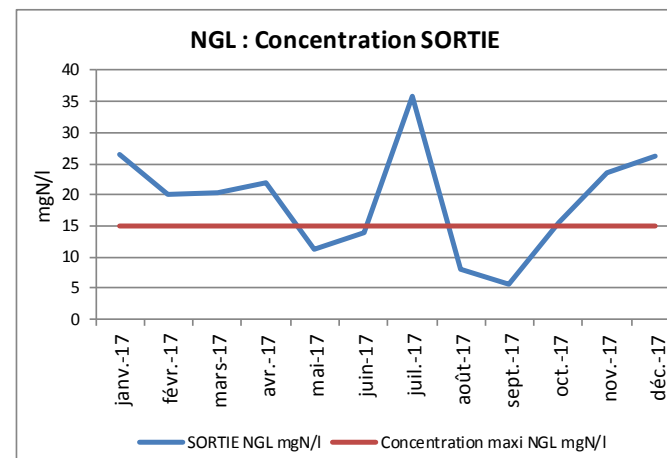


2017	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	MES	MES	MES	MES
	mg/l	mg/l	Kg/J	%
janv-17	279	5	3 631	98,2%
févr-17	211	4	3 355	98,2%
mars-17	150	4	2 942	97,4%
avr-17	272	3	3 629	98,7%
mai-17	260	3	3 422	98,9%
juin-17	348	5	3 897	98,6%
juil-17	299	3	3 377	98,9%
août-17	376	4	3 430	98,9%
sept-17	339	3	3 457	99,0%
oct-17	362	4	3 498	98,9%
nov-17	336	4	3 733	99%
déc-17	250	6	4 418	98%
Moyenne	276	4	0	98,5%



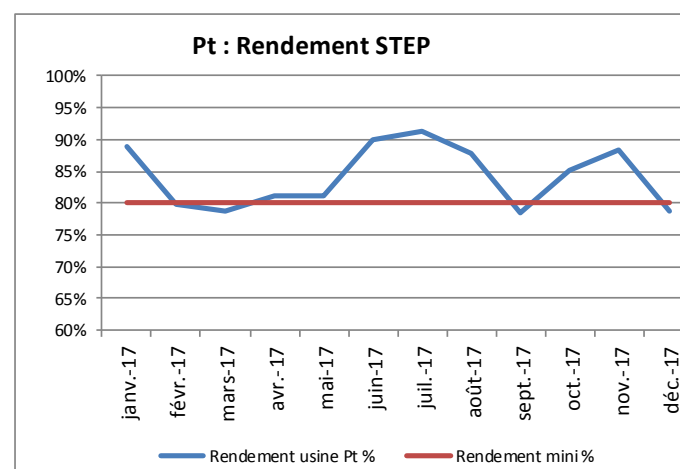
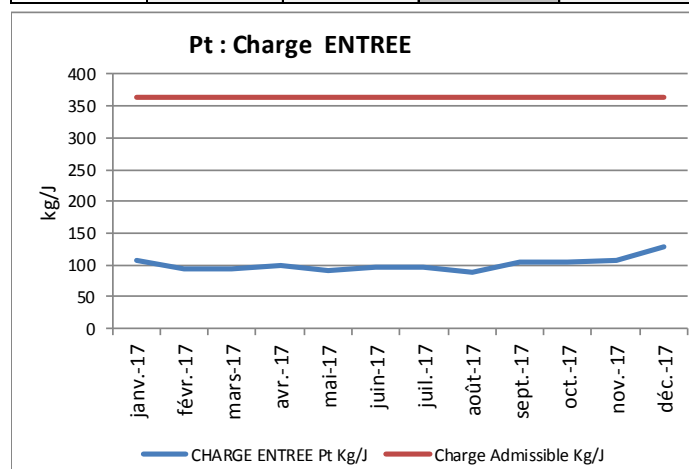
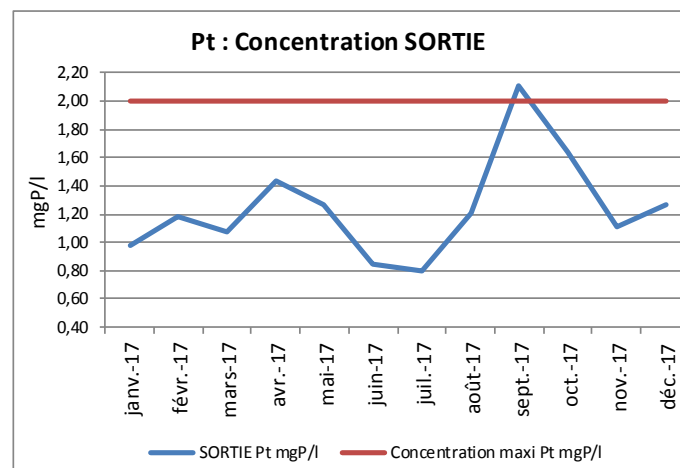
Azote Global

2017	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	NGL	NGL	NGL	NGL
	mgN/l	mgN/l	Kg/J	%
janv-17	75,2	26,5	937	65,4%
févr-17	53,7	20,1	881	63,1%
mars-17	47,2	20,3	892	57,5%
avr-17	62,0	22,0	822	65,4%
mai-17	56,7	11,1	760	80,5%
juin-17	74,5	13,8	837	81,3%
juil-17	77,2	35,9	782	51,0%
août-17	80,3	8,1	697	89,4%
sept-17	82,1	5,6	854	93,0%
oct-17	87,9	15,5	834	82,6%
nov-17	82,0	23,5	940	72%
déc-17	50,5	26,1	1 111	50%
Moyenne	65,6	19,3	0	70,6%



Phosphore

2017	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	Pt	Pt	Pt	Pt
	mgP/l	mgP/l	Kg/J	%
janv-17	8,61	0,98	107	88,9%
févr-17	5,77	1,19	95	79,7%
mars-17	4,98	1,07	94	78,7%
avr-17	7,41	1,44	98	81,0%
mai-17	6,69	1,26	90	81,2%
juin-17	8,50	0,84	96	90,0%
juil-17	9,53	0,79	97	91,3%
août-17	10,28	1,21	89	87,7%
sept-17	10,06	2,10	105	78,4%
oct-17	10,99	1,64	104	85,3%
nov-17	9,28	1,11	106	88%
déc-17	5,81	1,27	128	79%
Moyenne	7,58	1,23	0	83,8%



File BOUES :

La production de boues biologiques a été « égouttée », « digérée » puis « centrifugée » et enfin envoyée en compostage ou épandage ; sauf entre mi-février et fin juillet où une partie des boues biologiques égouttées a été centrifugée directement sans l'étape de digestion suite au moussage du digesteur.



Table d'égouttage

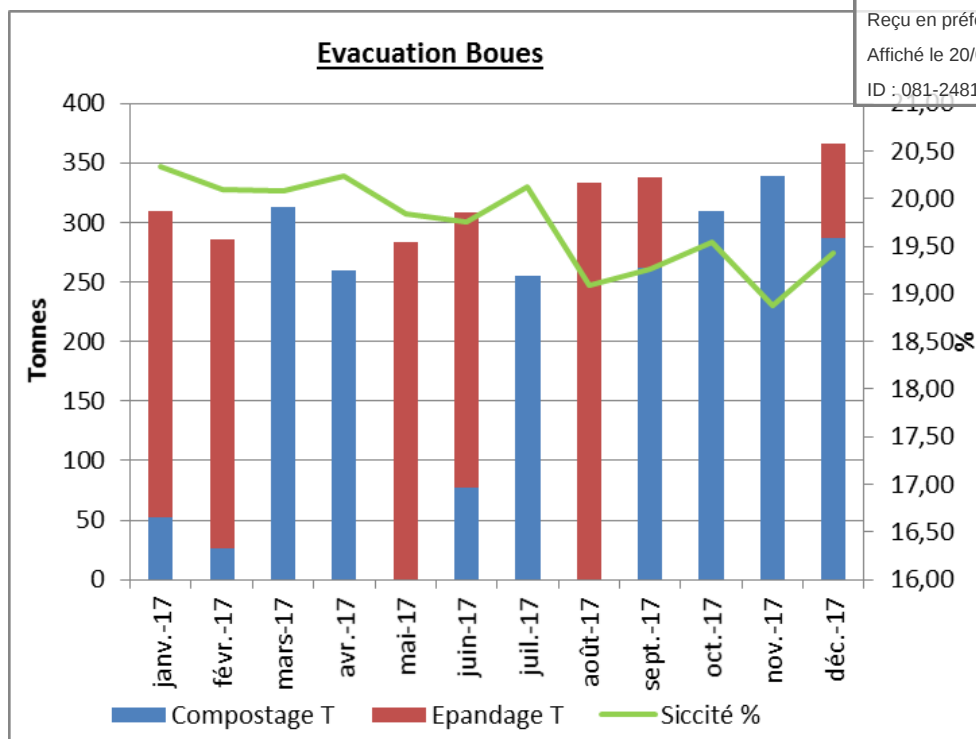


Digesteur

2017	Compostage	Epandage	TOTAL	Siccité	Evacuation
	T	T	T	%	TMS
janv-17	52	258	310	20,34	62,99
févr-17	26	260	285	20,09	57,34
mars-17	313	0	313	20,08	62,84
avr-17	259	0	259	20,23	52,47
mai-17	0	284	284	19,84	56,32
juin-17	77	231	308	19,76	60,94
juil-17	256	0	256	20,13	51,43
août-17	0	333	333	19,09	63,50
sept-17	261	76	338	19,26	65,02
oct-17	309	0	309	19,54	60,42
nov-17	338	0	338	18,88	63,91
déc-17	287	79	366	19,43	71,03
Somme	2 179	1 520	3 699		728
Soit	59%	41%			
Moyenne mensuelle	181,6	126,7	308,2	19,7	60,68



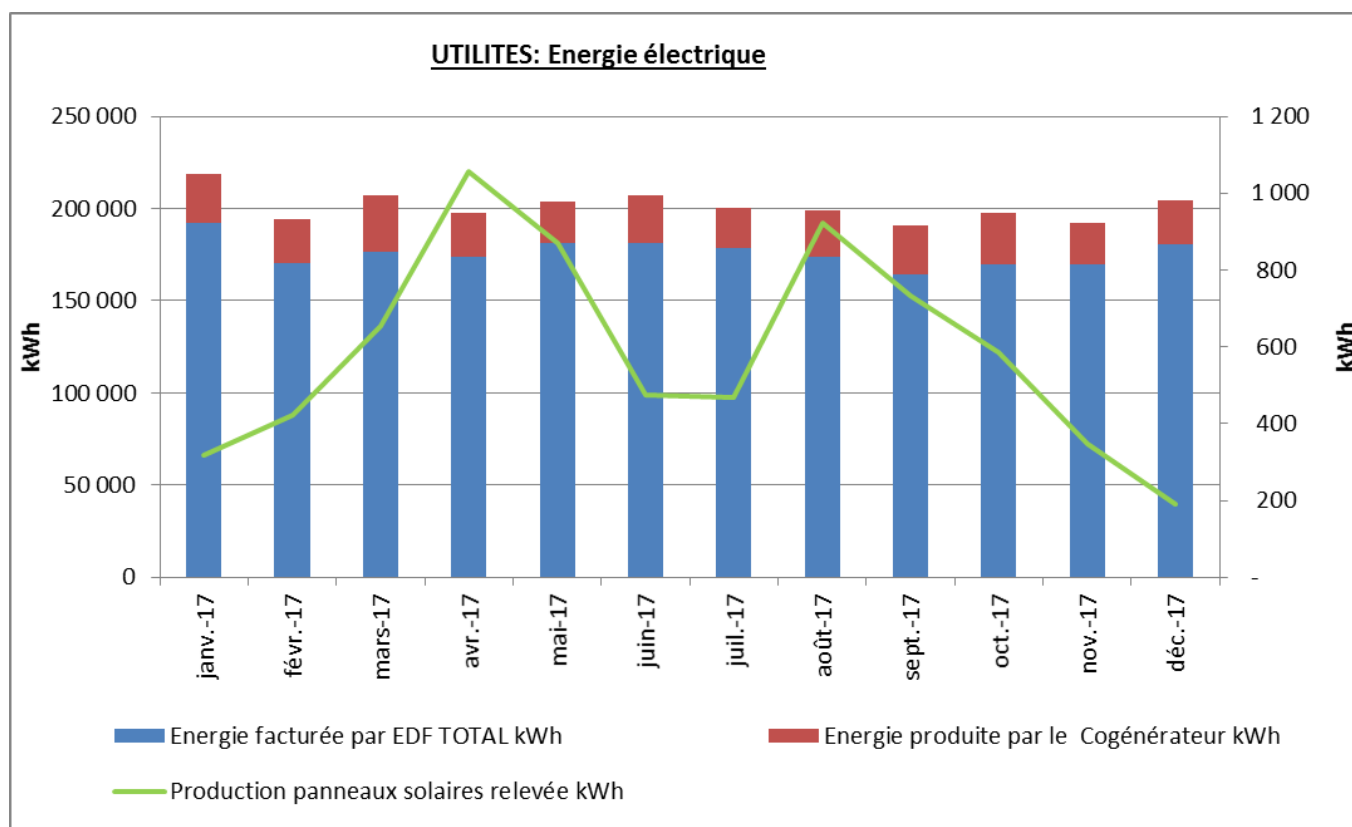
Centrifugeuse



Les boues envoyées en compostage et en épandage ont été prises en charge sur la plate-forme de Saint Amans Soult (81) : 3 699 T

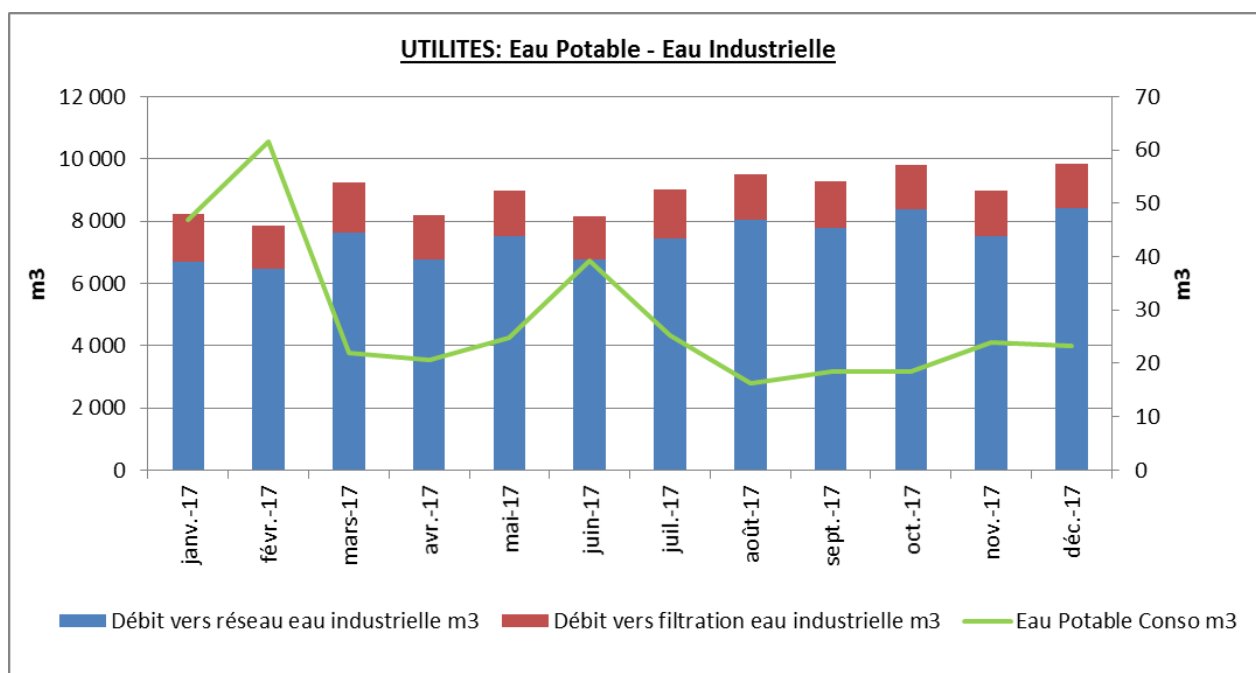
Energie – panneaux solaires :

2017	Energie facturée par	Energie produite par le	Energie consommée sur	Production panneaux solaires relevée
	EDF TOTAL	Cogénérateur	STEP	
	kWh	kWh	kWh	kWh
janv-17	191 925	26 917	218 842	319
févr-17	170 259	24 136	194 395	424
mars-17	176 295	30 940	207 235	653
avr-17	173 589	24 160	197 749	1 056
mai-17	181 304	22 668	203 972	869
juin-17	181 289	25 632	206 921	474
juil-17	178 659	21 900	200 559	468
août-17	173 479	25 767	199 246	924
sept-17	164 479	26 679	191 158	734
oct-17	169 801	27 606	197 407	585
nov-17	169 510	22 726	192 236	348
déc-17	180 742	23 922	204 664	190
TOTAL	2 111 331	303 053	2 414 384	7 043



Eau Potable – Eau Industrielle :

2017	Eau Potable Conso	Débit vers réseau eau industrielle	Débit vers filtration eau industrielle	proportion d'eau potable
	m3	m3	m3	% EP
janv-17	47	6 693	1 549	0,6%
févr-17	62	6 448	1 402	0,8%
mars-17	22	7 617	1 636	0,2%
avr-17	21	6 746	1 454	0,3%
mai-17	25	7 497	1 479	0,3%
juin-17	39	6 768	1 369	0,5%
juil-17	25	7 425	1 605	0,3%
août-17	16	8 032	1 462	0,2%
sept-17	18	7 775	1 490	0,2%
oct-17	18	8 388	1 431	0,2%
nov-17	24	7 496	1 477	0,3%
déc-17	23	8 419	1 432	0,2%
TOTAL	341	89 304	17 786	



632 visiteurs durant l'année 2017.

	SCOLAIRE				Grand Public
	Primaire	Collège Lycée	Post - Bac	Professionnel	
Nombre de visiteurs	123	322	90	87	10

FILIERE EAU

- **Capacité :**
 - Données constructeurs : 200 EH
 - Mise en service 01/02/1996
- **Nature des effluents :**
Eaux résiduaires urbaines.
- **Filière de traitement :**
Prétraitements, Décantation primaire, Infiltration



FILIERE BOUES

- **Descriptif :**
Epaississement des boues par décantation
- **Ouvrage de stockage des boues :**
 - Type : digesteur
 - Volume : 6 m³
 - Vidange : 1 fois/an.
- **Evacuation de boues 2017:**
 - Caractéristiques des boues : liquides
 - [boues] = 25,4 g/l
 - production de boues = 10,34 m³/an
 - production de boues = 263 kg MS/an
- **Filière d'élimination des boues :**
Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine



Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE 30/01/2017 :

Cette autosurveillance réglementaire a été réalisée les 30 et 31 janvier 2017, par temps sec.

Le flux hydraulique enregistré à partir du nombre de bâchées totalisé sur 24 heures est de 13,65 m³. Ce volume représente 46% de la capacité nominale de l'installation.

La charge de pollution varie en fonction des paramètres. Sur les matières carbonées, la charge moyenne est de 5,1 kg de DBO₅, soit 43% du nominal. Sur les matières en suspension, la charge est de 30%. Les rendements épuratoires sont excellents sur l'ensemble des paramètres analysés. Le rejet des effluents traités est de bonne qualité.

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 1050 EH, extension possible à 1400 EH
- Mise en service : 15/03/2006

➤ **Nature des effluents :**

Eaux résiduaires urbaines.

➤ **Filière de traitement de l'eau :**

Lagunage naturel : 2 bassins, extension possible à 3 bassins



FILIERE BOUES

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Epandage agricole.

Mise en place d'une vidange et d'un plan d'épandage le moment venu.

➤ **Estimation de la Production de boues annuelle :**

Production de boues = non estimée

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE

30/05/2017 : Cette autosurveillance réglementaire s'est déroulée dans de bonnes conditions. En entrée de station, 146 m3 ont été enregistrés, ce qui représente 93% du débit journalier nominal. La charge organique est d'environ 1/4 de la charge nominale. En sortie, un prélèvement ponctuel a été effectué. L'effluent traité est coloré (algues microscopiques). On remarque la présence de daphnies, larves et divers micro-organismes. Les rendements épuratoires et les concentrations en sortie sur échantillon filtrés sont satisfaisants.

27/11/2017 : Cette autosurveillance réglementaire s'est déroulée dans de bonnes conditions. En entrée de station, 64 m3 ont été enregistrés, ce qui représente 40% du débit journalier nominal. La courbe des volumes reçus sur la station montre une baisse significative des débits la nuit avec cependant un bruit de fond d'environ 1m³/h. La charge organique est d'environ 1/3 de la charge nominale. En sortie, un prélèvement ponctuel a été effectué. L'effluent traité est coloré (algues microscopiques). On remarque la présence de daphnies, larves et divers micro-organismes. Le débit de sortie est estimé en soustrayant le volume évaporé sur les 24h. L'air étant froid et sec avec vent léger, l'évaporation a été estimée à minima à 2mm en surface des bassins (10500m²), ce qui donne environ une perte de 20m³/24h entre l'entrée et la sortie, soit 44m³/j en sortie. Les rendements épuratoires et les concentrations en sortie sur échantillon filtrés sont satisfaisants.

- Versant Sud

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

■ Données constructeurs : 240 EH

➤ **Nature des effluents :**

Eaux résiduaires urbaines.

➤ **Filière de traitement de l'eau :**

Lagunage naturel : 2 bassins



FILIERE BOUES

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Epandage agricole.

Mise en place d'une vidange et d'un plan d'épandage le moment venu.

➤ **Estimation de la Production de boues annuelle :**

Production de boues = 3,6 T MS/an

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE du 13/06/2017 :

La qualité du rejet en cette période de l'année est mauvaise.

Le rejet est d'aspect chargé. Cependant, le débit est très faible en sortie (évaporation et infiltration importantes), ce qui limite l'impact sur le milieu récepteur.

L'effluent dans les bassins est d'aspect concentré. Le 1er bassin est de couleur marron/vert et très chargé. Le second bassin est également chargé. Il est couvert d'algues mousseuses. La vidange des boues est à prévoir.

- Versant Nord

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 250 EH
- Date de mise en service : 01/12/2016

➤ **Nature des effluents :**

Eaux résiduaires urbaines.

➤ **Filière de traitement :**

Dégrilleur suivi d'un lit planté de roseaux. Le deuxième bassin de l'ancien lagunage peut-être by-passé ou servir de lagune de finition.



FILIERE BOUES

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Épandage agricole.
Mise en place d'un plan d'épandage le moment venu.

➤ **Estimation de la Production de boues annuelle :**

Production de boues = non estimée

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE du 13/06/2017 :

Le bilan a été réalisé par temps sec et très chaud. L'ensemble des ouvrages fonctionnent correctement. La charge hydraulique représente la moitié de la charge normale. Ce qui représente la moitié de la charge nominale hydraulique de la station.

La charge organique reçue est de l'ordre des 2/3 de la capacité de la station (diffère selon les paramètres).

Les concentrations analysées sur l'effluent traité et les rendements épuratoires calculés respectent les niveaux de rejet réglementaires imposés. Aspect du rejet : inodore et coloré.

Les roseaux commencent à se développer et couvrent toute la superficie des filtres. On observe déjà la présence d'une couche de boues bien répartie sur l'intégralité de la surface des 3 casiers. Le temps de passage au sein du massif est très court. Le temps de contact de l'effluent avec la biomasse épuratrice va être croissant en fonction du développement des rhizomes des roseaux et de la formation de la zooglyée. L'activité épuratoire des filtres plantés de roseaux est optimale après quelques années de fonctionnement.

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 30 EH
- Date de mise en service : 2015

➤ **Nature des effluents :**

Eaux résiduaires urbaines.

➤ **Filière de traitement :**

Décanteur primaire et réacteur biologique avec support synthétique (BIONEST).



FILIERE BOUES

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Boues liquides

Vers station d'épuration de La madeleine.

➤ **Quantité annuelle de boues extraite :**

- Caractéristiques des boues : liquides
- [boues] = 5 g/l
- production de boues = 10,14 m³/an
- production de boues = 51 kg MS/an

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE du 13/06/2017:

L'ensemble des ouvrages fonctionne correctement. Le rejet est d'aspect très clair et limpide. Les résultats de l'analyse effectuée sur le prélèvement ponctuel sont très satisfaisants sur les paramètres concernant la pollution carbonée. Les boues du clarificateur sont recirculées en tête dans la fosse toutes eaux et pompées une fois par an. La recirculation est prévue pour un taux de 250% du nominal. On ne constate pas d'odeurs aux abords des installations.

- Ondesque :

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 1300 EH
- Mise en service novembre 2012

➤ **Nature des effluents :**

Eaux Résiduaires Urbaines.

➤ **Filière de traitement :**

Dégrillage, relèvement, filtres plantés de roseaux

AVRIL 2015



MAI 2015



FILIERE BOUES

➤ **Descriptif :**

Filtres plantés de roseaux

Bilan / Conclusions :

Le Faucardage des roseaux a été effectué en décembre 2017.

Visites SATESE le 07/03/201 (reprogrammé), le 22/05/2017 et le 28/11/2017

Mai : Ce bilan de fonctionnement a été réalisé les 22 et 23 mai 2017, conjointement avec le suivi milieu du cours d'eau récepteur. Le volume journalier est de 101 m³, ce qui représente 52% de la capacité admissible de l'installation. La charge de pollution varie entre 13% et 35% du nominal en fonction des paramètres. La charge organique moyenne représente 29% de la capacité nominale. Les rendements épuratoires sont corrects sur l'ensemble des paramètres. Le rejet est de bonne qualité et respecte les niveaux de rejet imposés sur cette installation.

Novembre : Cette autosurveillance a été réalisée, par temps légèrement pluvieux (3 mm). Le volume d'effluent brut, enregistré à l'aide d'un débitmètre portable associé au canal Venturi, est de 81,2 m³, ce qui correspond à une charge hydraulique de 42% du nominal. A noter que le volume d'effluent brut et recirculé est de 171 m³, ce qui donne un taux de recirculation de 111%.

Les charges de pollution, par rapport la capacité admissible de chaque paramètre sont de 46% de DBO₅, 51% de DCO et 40% de MES. La charge organique moyenne est de 48%, ce qui représente l'équivalent théorique de 624 personnes raccordées au réseau d'assainissement. Les rendements épuratoires ainsi que la qualité du rejet sont excellents sur l'ensemble des paramètres analysés. Au niveau de la zone de rejet végétalisée, on observe une prédominance de type jonc. Concernant les massifs filtrants, les roseaux ont été faucardés et évacués. Compte tenu d'une couche de boues infime sur les filtres, le service préconise de broyer les roseaux le plus fin possible de manière à former un tapis peu épais mais dense.

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 250 EH

➤ **Nature des effluents :**

Eaux résiduaires urbaines.

➤ **Filière de traitement :**

Prétraitements, Décantation primaire, Infiltration après aspersion



FILIERE BOUES

➤ **Descriptif :**

Décanteur-digester.

➤ **Production de boues :**

- Caractéristiques des boues : liquides

➤ **Ouvrage de stockage des boues :**

- Type : digesteur
- Volume : 37,5 m³
- Vidange : 31.26 m³ en 2017 soit 1,153 T de MS

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

Bilan / Conclusions :

Visite SATESE le 10/04/17 :

Le volume d'effluent brut sur 24 heures est de 40,4 m³, ce qui représente 108% de la capacité nominale de l'installation. Un étalonnage des pompes de relèvement a été effectué, les débits sont de 12,4 m³/h pour la pompe 1 et de 10,4 m³/h pour la pompe 2. La charge organique varie entre 17 et 46% du nominal en fonction des paramètres. La charge organique moyenne représente 30% de la capacité admissible sur l'installation.

Les rendements épuratoires sont excellents sur l'ensemble des paramètres. Les résultats obtenus lors de cette étude sont satisfaisants.

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 160 EH

➤ **Nature des effluents :**

Eaux Résiduaires Urbaines.

➤ **Filière de traitement :**

Lagune : 2 bassins.



FILIERE BOUES

➤ **Production de boues :**

Pas de vidange réalisée.

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Epandage agricole.

➤ **Estimation de la production de boues annuelle :**

Production de boues = 3 T MS/an

Bilan / Conclusions :

Visite SATESE du 19/12/2017 : L'autosurveillance a été réalisée par temps pluvieux. Le préleveur a échantillonné le nombre de prélèvements sur l'impact pluvieux, ce qui peut expliquer la concentration en entrée et la charge organique reçue. Un bilan par temps sec permettra d'affiner le calcul de la charge entrante. Les concentrations sur l'effluent traité et les rendements épuratoires sont satisfaisants sur les paramètres réglementaires. Le 1er bassin est d'aspect chargé. Il n'y a pas de lentilles ou de flottants à cette période de l'année. Les boues doivent être curées et le niveau d'eau dans la lagune doit être rehaussé (batardeau) pour augmenter le volume des bassins et recréer les phénomènes de stratification nécessaire au bon fonctionnement épuratoire. Présence de fuites et d'activité des ragondins qui a occasionné des dégâts sur les berges. Les berges devront être remises en état lors de la vidange des boues.

FILIERE EAU

➤ Capacité :

- Données constructeurs : 1950 EH

➤ Nature des effluents :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ Filière de traitement de l'eau :

Dégrilleur, dégraisseur, dessableur, bassin d'aération, clarificateur



FILIERE BOUES

➤ Qualité des boues :

Boues biologique.

➤ Production de boues :

- Caractéristiques des boues : liquides
- Epaissement des boues par ajout d'un polymère (1870 kg/an)
- production de boues en 2017 = 861 m³
- production de boues en 2017 = 32 T MS

➤ Ouvrage de stockage des boues :

- Type : Silo
- Volume : 25 m³

➤ Filière d'élimination des boues :

Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

Bilan / Conclusions :

Visites du SATESE le 28/02/2017 et le 04/10/2017 :

Février : Cette autosurveillance réglementaire a été réalisée du 28 février au 1er mars 2017, avec une légère pluviométrie (1 mm). Avec 552 m³ d'effluents bruts reçus, la charge hydraulique représente 110% de la capacité nominale de l'installation. Sur le plan organique, les charges reçues par rapport au nominal sont de 44% sur la CBO₅, 75% sur la DCO et de 69% sur les MES. La charge organique moyenne représente 60% de l'admissible. Les rendements épuratoires ainsi que la qualité du rejet sont excellents sur l'ensemble des paramètres analysés.

Novembre : Le volume d'effluent brut reçu sur 24 heures est de 337 m³, ce qui représente 67% de la capacité admissible sur l'installation. Les charges de pollution varient en fonction des paramètres et oscillent entre 33% et 88%. Le remplissage organique moyen représente 77% de la capacité nominale de l'installation. Les rendements épuratoires, ainsi que la qualité du rejet sont excellents sur l'ensemble des paramètres. Malgré sa vétusté, cette installation fonctionne correctement.

- Clos de Rousset :

FILIERE EAU

- **Capacité** :
 - Données constructeurs : 80 EH
- **Nature des effluents** :
Eaux résiduaires urbaines.
- **Filière de traitement de l'eau** :
Fosse toutes eaux, décolloïdeur, massif à zéolithe



FILIERE BOUES

- **Production de boues** :
 - Caractéristiques des boues : liquides
 - [boues] = 14 g/l
- **Filière d'élimination des boues** :
Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine
- **Production de boues annuelle** :
Extraction de boues 2017= 19 m3 soit 0.264T MS/an

Bilan / Conclusions:

Visite SATESE du 13/12/2017 : Le volume moyen journalier reçu sur la station est stable depuis 2015. Il est selon le relevé horaires des pompes d'environ 5m³/j. Les résultats d'analyses réalisées sur le prélèvement ponctuel sont médiocres. Le rejet est légèrement coloré. La vidange de la fosse et du préfiltre (décolloïdeur pouzzolane) est réalisée 2 fois/an. Elle a été réalisée le jour de la visite. Lors de cette vidange, le préfiltre doit-être nettoyé à l'eau claire et à contre-courant pour le décolmater. Les flottants de la fosse doivent également être pompés. Les boues sont évacuées et traitées sur la station d'Albi Madeleine. On remarque régulièrement de fortes nuisances olfactives, sonores et visuelles dues à des problèmes de tempo de séjour et de fermentation au sein du décolloïdeur engendrant des odeurs nauséabondes et des phénomènes de corrosion et de dégradation des ouvrages. Ces nuisances sont plus particulièrement présentes en période estivale.

- Lagune :

FILIERE EAU

- **Capacité** :
 - Données constructeurs : 800 EH
- **Nature des effluents** :
Eaux résiduaires urbaines.
- **Filière de traitement de l'eau** :
Lagune : 2 bassins



FILIERE BOUES

- **Production de boues** :
 - Caractéristiques des boues : liquidesl
- La lagune n'a pas encore été vidangée.
- **Filière d'élimination des boues** :
Epandage agricole.
- **Estimation de la production de boues annuelle** :
Production de boues=9,3 T MS/an

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE du 13/02/2017 :

Cette autosurveillance a été réalisée les 13 et 14 février 2017. On enregistre un épisode pluvieux d'environ 20 mm. Cette précipitation a eu pour conséquence une augmentation très significative des débits horaires sur les deux dernières heures du bilan, soit 41,5 m3. Ce volume représente 24% du volume total relevé en 24 heures. Avec 173 m3 jour, la charge hydraulique représente 144 % de la capacité nominale de la station. Les charges de pollution sont variables. Sur les matières carbonées, elles sont de 61% sur la DBO5 et de 90% sur la DCO, et de 164% sur les MES. Les taux de pollution élevés sur la DCO et MES sont dus au lessivage des voiries et du réseau d'assainissement provoqué par la pluviométrie. La charge de pollution moyenne représente 76% du nominal de l'installation. Les rendements épuratoires sont corrects sur l'ensemble des paramètres. On notera toutefois, des concentrations élevées sur la DCO et les MES en sortie de station dues à la présence d'algues microscopiques dans le dernier bassin. La vidange de boues du 1er bassin est nécessaire.

- Bourg :

FILIERE EAU

- **Capacité** :
 - Données constructeurs : 200 EH
- **Nature des effluents** :
Eaux résiduaires urbaines.
- **Filière de traitement** :
Prétraitements, Décantation primaire, Infiltration



FILIERE BOUES

- **Production de boues** :
 - Caractéristiques des boues : liquides
 - [boues] = 17 g/l
- **Ouvrage de stockage des boues** :
 - Type : fosse toutes eaux
 - Volume : 60 m³
 - Vidange : en 2017 : 6.9 m3 soit 0,118 T de matière sèche
- **Filière d'élimination des boues** :
Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE du 17/05/2017 :

Cette autosurveillance réglementaire a été réalisée les 17 et 18 mai 2017 par temps beau et sec.

Le volume d'effluent traité est de 12,7 m³, soit 42% de la capacité nominale. Les charges de pollution oscillent entre 8% et 21% en fonction des paramètres.

La charge organique moyenne représente 14% du nominal. Les rendements épuratoires sont excellents sur l'ensemble des paramètres, excepté sur le phosphore sachant que cette installation n'a pas été conçue pour traiter ce paramètre.

La qualité du rejet est correcte..

- Lagune :

FILIERE EAU

- **Capacité** :
 - Données constructeurs : 1050 EH
- **Nature des effluents** :
Eaux Résiduaires Urbaines.
- **Filière de traitement de l'eau** :
Lagune : 2 bassins



FILIERE BOUES

- **Filière d'élimination des boues** :
Epandage agricole, le moment venu.
- **Estimation de la production de boues annuelle** :
Production de boues = 9 T MS/an

Bilan / Conclusions du SATESE :

Visites du SATESE du 19/06/2017 et 15/11/2017

19/06/2017 : L'autosurveillance s'est déroulée dans de bonnes conditions par temps sec très chaud et avec vent léger. Les pompes ont fonctionné 8,6h au total, ce qui représente en entrée un volume de 329 m³/24h, soit 210 % du nominal de la station. La charge organique entrante est d'environ 2/3 de la capacité pouvant être traitée par le système épuratoire. En sortie, le volume mesuré par le débitmètre bulle à bulle dans le canal ventury (modèle 1253 A) est de 237 m³/24h. On constate un bruit de fond important sur les périodes nocturnes, ce qui témoigne d'ECPP dans le réseau de collecte comme en témoignent les analyses sur l'effluent d'entrée plutôt dilué. L'écart entre les volumes mesurés en entrée et en sortie est lié à l'évaporation à la surface des 2 bassins (92m³ sur 10500m²), soit 9 mm d'évaporation. Il n'y a pas de flottant en surface des bassins. Pas de remontée de boues. Un sondage de la hauteur de boues dans le 1er bassin devra être effectué afin d'évaluer la nécessité du curage. L'eau de sortie est très verte (chargée d'algues microscopiques).

15/11/2017 : L'autosurveillance s'est déroulée dans de bonnes conditions par temps sec, froid et avec vent léger. Entrée : Les pompes ont fonctionné 4,7h au total, ce qui représente en entrée un volume estimé de 183 m³/24h, soit 117 % du nominal de la station. La charge organique entrante est d'environ la moitié de la capacité pouvant être traitée par le système épuratoire.

Sortie : Le volume mesuré par le débitmètre bulle à bulle dans le canal ventury (modèle 1253 A) est de 142 m³/24h. L'écart entre les volumes mesurés en entrée et en sortie est lié à l'évaporation à la surface des 2 bassins (39m³ sur 10500m², soit 3 à 4 mm d'évaporation), ainsi qu'à l'incertitude de la mesure en entrée (PR) et en sortie (canal pas d'aplomb).

Pas de remontée de boues. Pas d'odeurs. Un sondage de la hauteur de boues dans le 1er bassin devra être effectué afin d'évaluer la nécessité du curage.

L'eau de sortie est légèrement verte (peu chargée d'algues microscopiques). La lagune est en bon état et fonctionne correctement.

- ZA Albipole :

Envoyé en préfecture le 20/07/2018

Reçu en préfecture le 20/07/2018

Affiché le 20/07/2018

SLO

ID : 081-248100737-20180718-DEL2018_141-DE

FILIERE EAU

- **Capacité :**
 - Données constructeurs : 1500 EH
 - Date de mise en service 09/2016
- **Nature des effluents :**
Eaux Résiduaires Industrielles.
- **Filière de traitement de l'eau :**
Boues activées faible charge



FILIERE BOUES

- **Filière d'élimination des boues :**
Compostage des boues déshydratées sur une presse à vis
- **Evacuation de boues en 2017 :**
7,56T de boues ont été envoyées vers la plate-forme de compostage de St Amans Soult à 21.96 % de siccité. Soit 1.66T MS.

Bilan / Conclusions :

Visites SATESE du 16/08/2017 et 27/11/2017:

16/08/2017 : Cette autosurveillance réglementaire a été réalisée les 16 et 17 août 2017. Le taux de charge hydraulique, lors de ce bilan, est de 14% par rapport au nominal.
La charge organique moyenne est de 49,70 kg de DBO5, ce qui représente 45% de la capacité nominale.
Les rendements épuratoires, ainsi que la qualité du rejet, sont excellents sur l'ensemble des paramètres analysés.

Novembre : L'exploitant a réalisé cette autosurveillance les 27 et 28 novembre 2017, par temps froid et sec.
Le volume d'effluent brut enregistré sur 24 heures est de 48 m3, ce qui représente 30% de la capacité hydraulique maximale admissible.
Les charges de pollution sur les matières carbonées sont de 67% sur la DBO5 et 70% sur la DCO, et de 26% sur les matières en suspension.
Les rendements épuratoires ainsi que la qualité du rejet sont excellents sur l'ensemble des paramètres analysés.

Station de ROUFFIAC

Envoyé en préfecture le 20/07/2018

Reçu en préfecture le 20/07/2018

Affiché le 20/07/2018

SLO

ID : 081-248100737-20180718-DEL2018_141-DE

- Rouffiac :

FILIERE EAU

➤ **Capacité** :

- Données constructeurs : 260 EH
- Mise en service novembre 2014

➤ **Nature des effluents** :

Eaux Résiduaires Urbaines.

➤ **Filière de traitement** :

Panier dégrilleur, relèvement, filtres plantés de roseaux



FILIERE BOUES

➤ **Descriptif** :

Filtres plantés de roseaux

Bilan / Conclusions :

Visite SATESE du 15/11/2017 :

L'autosurveillance s'est déroulée dans de bonnes conditions. La station a reçu 17m³ en 24h soit 47% du volume nominal admissible sur l'installation. Le volume mesuré en recirculation est de 49m³/24h. Le volume relevé par le poste et mesuré par le Sofrel est de 68m³/24h (relevé des pompes) et 70m³/24h (relevé compteur totalisateur).

La charge organique à traiter est de 46% de la capacité nominale de la station., ce qui est en accord avec le volume reçu.

Les rendements et concentrations sont satisfaisants et respectent les niveaux de rejet imposés.

On ne constate à ce jour aucun dysfonctionnement sur les équipements installés, pas d'odeurs ou de nuisances liées aux équipements. La couche de boues en surface des massifs filtrants est encore mince.

Les plantes parasites en surface des casiers devront être supprimées au printemps dès la repousse. Les roseaux peuvent être broyés sur place pour former un paillis freinant la repousse des adventices. L'arrachage manuel est impératif pour éliminer certaines plantes telles que les orties ou le liseron. La zone de rejet a été partiellement végétalisée.

L'effluent traité est sous le niveau des galets. Il n'y a pas de rejet superficiel le jour de la visite. Au printemps, le niveau d'eau est de quelques centimètres au-dessus des galets.

ANNEXES 2 : Fiches réseaux

Nb abonnés eau potable	27 670	Population totale :	51 656
Nb abonnés assainissement collectif	25 013	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	47 444
Nb abonnés assainissement non collectif	1 639	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	4 212

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif Gravitaire	355 630
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total			
8 459	195 058	3 733	198 791	207 250	148380	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	81 207
1 023	43 035		44 058		37 149	
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
5 116						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
25						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
991	20 553			21 544	21	21 565
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
275	6076			6351	3505	9856
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
92					3605	3697
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	21

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

Nb abonnés eau potable	1 294	Population totale :	2 555
Nb abonnés assainissement collectif	1 047	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	2 087
Nb abonnés assainissement non collectif	152	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	468

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif Gravitaire	17 793
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total			
10 115	4 165	0	4 165	14 280	3513	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
4						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
641	265			906	0	906
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
184	124			308	115	423
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
184					153	337
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
2	3				3	8

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

Nb abonnés eau potable	910	Population totale :	2 181
Nb abonnés assainissement collectif	553	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1 207
Nb abonnés assainissement non collectif	310	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	974

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif Gravitaire	19 614
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total			
0	16 873	0	16 873	16 873		
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
0						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	409			409	90	499
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	360			360	50	410
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					9	9
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	0

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

Nb abonnés eau potable	310	Population totale :	702
Nb abonnés assainissement collectif	58	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	136
Nb abonnés assainissement non collectif	202	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	566

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif Gravitaire	1 717
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total			
0	1 385	0	1 385	1 385	332	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
0						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	59			59	0	59
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	59			59	NC	#VALEUR!
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					0	0
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	0

STATION D'EPURATION				
Carlus				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
à coté de la salle municipale	200	decanteur digesteur + filtre à sable	Bourg de carlus	1996

Nb abonnés eau potable	707	Population totale :	1 619
Nb abonnés assainissement collectif	182	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	416
Nb abonnés assainissement non collectif	396	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	1 203

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	6 730
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
6 400	0	330	330	6 730	0	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
1						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
906	0			906	0	906
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
NC	0			#VALEUR!	0	#VALEUR!
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
NC					NC	0
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
1	0				0	1

STATION D'EPURATION				
Castelnau de Levis				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
au bord du tarn	1050	lagune	Bourg de Castelnau de Levis	2005

Nb abonnés eau potable	693	Population totale :	1 617
Nb abonnés assainissement collectif	527	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1 281
Nb abonnés assainissement non collectif	122	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	336

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	23 492
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
555	14 057	698	14 755	15 310	8182	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
3						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
21	390			411	129	540
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
32	305			337	181	518
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					92	92
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
2	0				1	3

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

Nb abonnés eau potable	373	Population totale :	801
Nb abonnés assainissement collectif	187	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	357
Nb abonnés assainissement non collectif	157	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	444

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	5 202
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
1 824	2 156	565	2 721	4 545	657	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
2						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
117	21			138	0	138
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
36	57			93	21	114
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					11	11
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	3				0	3

STATION D'EPURATION				
Denat (versant nord est)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
à coté de l'atelier municipal	240	lagune	versant nord du bourg	1989
Denat (versant sud ouest)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
le Tel	200	lagune	versant sud du bourg	1975

Nb abonnés eau potable	581	Population totale :	1 354
Nb abonnés assainissement collectif	261	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	615
Nb abonnés assainissement non collectif	270	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	839

RESEAUX				
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)				
EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)
Unitaire	Séparatif		total	Séparatif
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire
817	6 955	0	6 955	7 772
				1235
				9 007
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)				
EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)
Unitaire	Séparatif		Total	Séparatif
			0	
				0
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)				
Equipements				
Nombre de postes de relevage				
1				
Nombre de branchements				
unitaire	séparatif EU		total EU	séparatif EP
195	49		244	0
				244
Nombre de regards				
unitaire	séparatif EU		total EU	séparatif EP
0	139		139	0
				139
Nombre de grilles avaloirs				
unitaire				séparatif EP
0				0
				0
Nombre de deversoir d'orages				
unitaire	séparatif EU			séparatif EP
1	0			0
				1

STATION D'EPURATION				
Frejairolles Ondesque				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
lotissement d'ondesque	1300	filtre planté de roseaux	Bourg et lotissement d'ondesque	novembre 2012
Frejairolles Mazens				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
chemin des pouzaques	250	décanteur digesteur + filtre à sable	quartier de Mazens	2001

Labastide denat

Envoyé en préfecture le 20/07/2018
 Reçu en préfecture le 20/07/2018
 Affiché le 20/07/2018
 ID : 081-248100737-20180718-DEL2018_141-DE

Nb abonnés eau potable	0	Population totale :	0
Nb abonnés assainissement collectif	0	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	0
Nb abonnés assainissement non collectif	0	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	0

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	2 622
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
778	1 447	310	1 757	2 535	87	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
1						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
60	0			60	0	60
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
51	0			51	0	51
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
15					0	15
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
1	0				0	1

STATION D'EPURATION				
Labastide dénât				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
route de Castres	160	lagune	Bourg	1982

Le Sequestre

Envoyé en préfecture le 20/07/2018
 Reçu en préfecture le 20/07/2018
 Affiché le 20/07/2018
 ID : 081-248100737-20180718-DEL2018_141-DE

Nb abonnés eau potable	931	Population totale :	1 705
Nb abonnés assainissement collectif	748	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1 462
Nb abonnés assainissement non collectif	55	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	243

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	28 841
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
70	13 812	342	14 154	14 224	14617	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
2						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	597			597	262	859
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	329			329	353	682
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					295	295
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	0

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/	2010
			Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	

Lescure

Envoyé en préfecture le 20/07/2018

Reçu en préfecture le 20/07/2018

Affiché le 20/07/2018

SLO

ID : 081-248100737-20180718-DEL2018_141-DE

Nb abonnés eau potable	2 250	Population totale :	4 004
Nb abonnés assainissement collectif	1 823	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	3 404
Nb abonnés assainissement non collectif	303	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	1 200

RESEAUX

Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	50 761
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
0	33 484	1 898	35 382	35 382	15379	

Linéaires canalisations de branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	0
				0		

Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)

Equipements

Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)

15

Nombre de branchements

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
0	1 255	1 255	704	1 959

Nombre de regards

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
0	929	929	425	1354

Nombre de grilles avaloirs

unitaire			séparatif EP	TOTAL
0			21	21

Nombre de deversoir d'orages

unitaire	séparatif EU		séparatif EP	TOTAL
0	0		0	0

STATION D'EPURATION

Albi-Madeleine (intercommunale)

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/	2010
			Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	

Nb abonnés eau potable	1 714	Population totale :	3 120
Nb abonnés assainissement collectif	1 446	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	2 779
Nb abonnés assainissement non collectif	161	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	341

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	33 097
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
1 890	19 585	2 570	22 155	24 045	9052	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
6						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	29			782	31	813
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	0			427	0	427
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					0	0
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	2

STATION D'EPURATION				
Marssac VERDIER				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Verdier	2500	boues activées aération prolongée	Bourg de Marssac	1982
Marssac BEAUSITE/ La Source				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Beausite	120	Fosse toutes eaux cultures fixes	Lotissement Beausite	2017

Nb abonnés eau potable	1 681	Population totale :	3 448
Nb abonnés assainissement collectif	1 033	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	2 034
Nb abonnés assainissement non collectif	447	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	1 414

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	31 923
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire		
1 199	24 677	1 192	25 869	27 068		
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
3						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	879			879	19	898
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
30	413			443	79	522
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
5					93	98
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
1	1				0	2

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

Nb abonnés eau potable	262	Population totale :	653
Nb abonnés assainissement collectif	62	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	158
Nb abonnés assainissement non collectif	198	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	495

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	2 658
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire		
0	2 502	0	2 502	2 502	156	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
0						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	103			103	0	103
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	58			58	0	58
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					0	0
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	0

STATION D'EPURATION				
Pas de station actuellement				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service

Saint Juery

Envoyé en préfecture le 20/07/2018
 Reçu en préfecture le 20/07/2018
 Affiché le 20/07/2018 
 ID : 081-248100737-20180718-DEL2018_141-DE

Nb abonnés eau potable	3 806	Population totale :	6 955
Nb abonnés assainissement collectif	3 514	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	6 261
Nb abonnés assainissement non collectif	126	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	694

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif Gravitaire	65 859
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total			
27 253	22 392	0	22 392	49 645		
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
4						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
1694	1 388			3 082	43	3 125
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	0			0	324	324
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
361					205	566
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
9	0				0	9

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010
Clos de Rousset				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
chemin de Rousset	80	Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe	lotissement du clos de Rousset	2008

Nb abonnés eau potable	350	Population totale :	847
Nb abonnés assainissement collectif	309	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	790
Nb abonnés assainissement non collectif	8	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	57

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	12 472
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
0	9 472	0	9 472	9 472	3000	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
3						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
290	0			290	0	290
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	0			0	0	0
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					0	0
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	0

STATION D'EPURATION				
Salies Communale				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
route de salies	800	lagune	Lotissements	1992
Clos de Rousset				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
chemin du château bas	200	Fosse toutes eaux + Filtre à sable	Bourg	2002

Nb abonnés eau potable	613	Population totale :	1 173
Nb abonnés assainissement collectif	503	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	909
Nb abonnés assainissement non collectif	51	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	264

RESEAUX							
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)							
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL	
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	20 158	
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire			
0	11 629	1 292	12 921	12 921	7237		
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)							
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL	
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0	
			0				
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)							
Equipements							
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)							
5							
Nombre de branchements							
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL	
0	371			371	61	432	
Nombre de regards							
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL	
0	279			279	187	466	
Nombre de grilles avaloirs							
unitaire					séparatif EP	TOTAL	
0					150	150	
Nombre de deversoir d'orages							
unitaire	sépara tif EU				séparatif EP	TOTAL	
0	2				3	5	

STATION D'EPURATION				
Terressac Communale				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
chemin de Clairefont	1050	lagune	Bourg de terressac	2001
ZI Albipole				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Avenue de la Martelle	1 500	boues activées faible charge avec bassin de dilution	Zone d'activité d'albipole et riverains	2016